les cahiers du GERME

groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants

spécial N° 6
avril 2016
2 Euros

spécial numéro

congrès international de Marseille 190

Création du CSO 193

Déclaration des Droits et Devoirs de l'Etudiant.

Article 1er.

L'Etudiant est un jeune travailleur intellectuel.

charte de Grenoble 1946

LA VIE UNIVERSITAIRE

Le congrès national des étudiants

Grenoble, hier, s'est déroulée la séance de clôture du 35e congrès national des étudiants. Des affaires de la

La « mino » prend le pouvoir 195

grève contre la réforme du 2e cycle 197

Mouvement Devaquet 198

Mouvement CPE 200

Loi travail 201

CITE DES MEMOIRES ETUDIANTES : VERS UN NOUVEAU CYCLE DE DEVELOPPEMENTS

Les lecteurs attentifs des "Cahiers du GERME" avaient laissé la Cité au début de l'année 2013 (n°30, 2013-2013), alors qu'elle avait entamé son développement en Ile-de-France, après une préfiguration rémoise.

Créée le 17 novembre 2008, la Cité s'est pérennisée à Aubervilliers en renouvelant sa démarche de sauvegarde et de valorisation (des archives et ressources documentaires étudiantes) dans une logique d'économie sociale et solidaire de la connaissance (et de la transmission). Et la période 2010-2015 a permis de consolider les soutiens ministériels : la Cité a signé, en 2013, une convention avec le ministère de la Culture et de la Communication (Archives de France/ Archives nationales) et, suite à une nouvelle mobilisation de ses ami.e.s, a pu discuter une autre convention de partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR).

Cité des mémoires étudiantes

La Cité des mémoires étudiantes

Fonds Paul Bouchet

1945-1955

32 CME

Une valise chargée d'histoire dans laquelle étaient conservées les archives de Paul Bouchet...

Répertoire numérique détaillé réalisé par Marina Marchal, responsable des archives et des ressources documentaires, sous la direction de Jean-Philippe Legois, président.

2011

Le début de cette année 2016 voit non seulement aboutir la convention avec le MENESR et notamment avec la sous-direction de la vie étudiante (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), mais aussi la relance du partenariat avec l'Université de Reims - Champagne-Ardenne (URCA).

Ainsi , en plus du pôle d'orientation et de traitement à Aubervilliers, va se développer, à Reims, un second pôle d'animation et de valorisation.

Les prochaines journées "Archives et mémoires étudiantes" (8e du nom) auront lieu en novembre 2016 et la prochaine exposition nationale itinérante que proposera la Cité des mémoires étudiantes (après "100 ans de santé étudiante", "mouvements étudiants et guerre d'Algérie" et.. "150 ans...") sera consacrée aux "140 ans d'engagements étudiants" avec, pour point de départ, la création de la première AGE (Association générale des étudiants) à Nancy, en 1877 : le travail sur l'AGE de Reims et d'autres AGE pourra y être valorisé. N'hésitez pas à réserver vos journées, voire à y participer activement !

Jean Philippe Legois

les cahiers du *GERME*

Edité par l'association GERME. 38 rue Petion 75011 PARIS
www.germe-inform Adrelec : germe@germe-inform
Imprimerie spéciale de l'éditeur.
ISSN 1277-247X
Directeur de Publication : Robi MORDER

Comité de lecture David COLON, Didier FISCHER, Cécile HOCHARD, Jean Philippe LEGOIS, Alain MONCHABLON, Robi MORDER, Pierre MOULINIER, Emmanuel PORTE, Caroline ROLLAND DIAMOND, Romain VILA

Illustrations.
Inventaire du fonds Paul Bouchet à la Cité avec photographie de la valise contenant les documents, p 2. Photographies du congrès de Grenoble. P. 9, une séance en amphithéâtre, P. 13, réunion de commission, avec en partant de la gauche en 2°, Colombet, en 3° Laisney et en 4° Rostini. P. 14, photographie du bureau de l'AGE de Lyon. Lyon Etudiant, p. 17 « A nos trois cents camarades… », p. 20, « projet de réforme de l'UNEF et des AG… », p. 23, « traditions », p. 26, « résolution . Articles de presse de l'époque : p 11, Le Dauphiné Libéré, p 12, Le Monde. Archives du congrès, p . 14, texte d'accueil de Pierre Rostini, p. 24, début du texte de la déclaration en page 29 du PV de la commission vie matérielle du congrès, p. 26 « Résolution finale de l'AGEL… ».

SOMMAIRE

- Jean-Philippe Legois. L'Etat de la Cité des mémoires étudiantes 2
- Robi Morder , 70 ans et pas une ride 3
- Les années en 6 4
- Robi Morder. Grenoble 46, naissance d'un syndicalisme étudiant 5
- Alain Monchablon. Le congrès et la charte de Grenoble 13
- Pierre Rostini La transition 17
- Paul Bouchet. La charte de Grenoble, texte et contexte 19
- La charte, le texte intégral 28
- Dans les archives 31

70 ANS ET PAS UNE RIDE

La charte de Grenoble… Quand le Germe a été fondé, il n'a guère fallu de longues discussions pour décider que son premier colloque (son « acte de naissance ») lui soit consacré. Après quasiment un demi-siècle d'existence, fréquemment brandie, parfois occultée, souvent objet d'interprétations et de discussions « à chaud » dans le mouvement étudiant, elle devenait un sujet de recherche collective et pluridisciplinaire associant chercheurs, archivistes, acteurs anciens et contemporains. En effet, le 21 mai 1995 à la Sorbonne étaient réunis sur l'initiative des fondateurs du Germe, des anciens acteurs (Bouchet, Rostini), des membres des bureaux des deux UNEF de l'époque et de la FAGE. En mars 1996, c'est l'organisme de recherche syndicale RESSY avec les deux UNEF qui demandent le concours du Germe pour commémorer « 50 ans de syndicalisme étudiant » à l'occasion de l'anniversaire du congrès de Grenoble.

En 2006, la charte n'est toujours pas à la retraite à 60 ans, puisque la mobilisation contre le CPE fait écho au « jeune travailleur intellectuel » se plaçant à « l'avant-garde de la jeunesse », aux côtés du monde du travail. Nous lui consacrons notre premier ouvrage de la collection Germe aux éditions Syllepse[1], et une tribune dans *Le Monde.* La charte est encore là quand nous nous penchons sur le syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie[2], comme sur les internationales étudiantes tant le rapprochement est grand entre les textes adoptés par l'UNEF à Grenoble et par l'UIE à Prague en cette même année 1946[3].

Le Monde - 21/3/2006

Quand l'UNEF se dotait d'une charte

Dès 1946, on proclamait l'unité des étudiants et des travailleurs. Mais, pour la grève, il fallait des règles

ROBI MORDER
Juriste

J'achève dans le calme une dernière relecture des épreuves de *1946, naissance d'un syndicalisme étudiant.* Par la fenêtre ouverte pénètre une clameur : des étudiants revendiquant le droit au travail et la défense du code du travail. Sans le savoir, ces dizaines de milliers de jeunes donnent corps à une « prophétie » dont on va célébrer les 60 ans.

C'est en avril 1946, dans l'amphithéâtre de la faculté de médecine de Grenoble, que se réunissent pour un premier congrès légal des représentants des étudiants de l'après-guerre. Les 150 présents ont pour tâche de « refonder » l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). Ils adoptent une *« déclaration des droits et devoirs de l'étudiant »*, rapidement dénommée la Charte de Grenoble. Une référence à la Charte d'Amiens du syndicalisme ouvrier. Le lieu choisi par l'UNEF pour réunir son congrès est symbolique : non loin du Vercors, haut lieu de la Résistance. Le moment est historique, *« le monde du travail et de la jeunesse dégage les bases d'une révolution économique et sociale au service de l'homme »*.

Que nous disent-ils, ces étudiants à peine sortis de la guerre, de la Résistance, de captivité ou de déportation ? D'abord que *« l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel »*, qu'il a au moins *« droit à une prévoyance sociale »* et un devoir, *« s'intégrer dans la jeunesse nationale et mondiale »* et refuser de s'isoler dans un ghetto privilégié. Travailleur comme les autres, *« il a droit au travail, à l'indépendance matérielle et sociale garantie par le droit syndical »*. C'est ainsi que, en 1948, l'UNEF obtient l'extension du régime général de sécurité sociale – celui des salariés – aux étudiants. Elle bataille aussi, avec l'appui des députés PCF, SFIO et MRP, pour l'obtention d'un « salaire étudiant » dénommé « allocation d'études ». Enfin, en tant qu'intellectuel, précise la Charte, l'étudiant *« a le devoir de défendre la liberté contre toute oppression »*.

Cette proclamation semble s'appliquer encore plus au monde étudiant d'aujourd'hui. Comment ignorer la force du nombre et le devenir de ce groupe social : 2,5 millions de jeunes dans l'enseignement supérieur (quatre à cinq fois plus que d'agriculteurs), destinés à devenir dans leur écrasante majorité des salariés ? Et combien de ces jeunes sont déjà des salariés ? 600 000 ? 700 000 ? Sans oublier tous les stagiaires qui fournissent du travail sans contrepartie. En tout état de cause, le monde du travail est déjà composé à 4 % ou 5 % d'étudiants en formation initiale, sans compter les salariés en formation permanente.

En 1968, une partie du mouvement ouvrier prenant prétexte de la différence de classe tenta d'isoler la jeunesse scolarisée des travailleurs en activité en dressant une sorte de « cordon sanitaire » entre ces mouvements. Avec la massification et la crise économique, les rapports entre les étudiants et la société ont changé : dans chaque famille il y a un chômeur et un étudiant. Ce qui n'était que proclamation 1946, et même encore en 1968, est devenu une réalité sociologique. Cela explique qu'avec le contrat d'insertion professionnelle (CIP) en 1994 ou le contrat première embauche (CPE) aujourd'hui, on assiste à une unité entre syndicalisme salarié et mouvements de jeunes sur tout ce qui touche au contrat de travail et aux qualifications. McDo, Virgin, Pizza Hut, qui est salarié-étudiant, qui est étudiant-salarié ?

« Sans le savoir, ces jeunes donnent corps à une "prophétie" dont on va célébrer les 60 ans »

Mais les rédacteurs de la Charte de Grenoble ne se sont pas contentés de proclamer des droits. Ils ont adopté des moyens d'action que les « anti-CPE » peuvent faire leurs. Du très classique : pétitions et lettres ouvertes, manifestations, *« monômes revendicateurs »* ; mais aussi *« grèves d'abstention, grèves d'occupation, monômes dévastateurs »*. Oui, *« dévastateurs »*. Et ce ne sont pas d'affreux gauchistes, les délégués de Grenoble. Il y a par exemple un Parisien, Jean-Marie Lustiger, qui représente les lettres. C'est le futur cardinal de Paris. Il y a aussi le Lyonnais Paul Bouchet, futur bâtonnier de Lyon, puis conseiller d'Etat, président de la commission de contrôle des écoutes téléphoniques et enfin président d'ATD Quart Monde. Cette charte intègre aussi les conditions qui autorisent le recours aux grèves d'occupation et aux monômes dévastateurs : il faut *« une violation très grave de la déclaration des droits et devoirs de l'étudiant »*, la *« reconnaissance de la gravité de cette violation par l'ensemble des étudiants et des travailleurs »*, et la *« certitude d'avoir l'assentiment populaire »*. Le CPE est-il une atteinte grave ? Y a-t-il reconnaissance de cette gravité par les étudiants et les travailleurs ? Les sondages d'opinion dégagent-ils un *« assentiment populaire »* contre cette loi ? Reconnaissons que les questions posées en 1946 demeurent d'actualité. ■

Robi Morder est professeur associé à l'université de Reims-Champagne-Ardennes en droit du travail, président du Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants (Germe). Il coordonne la publication d'un ouvrage, *1946, naissance d'un syndicalisme étudiant*, à paraître en mai aux éditions Syllepse.

Conserver les archives, que ce soit par la parole des acteurs, leurs témoignages, par les documents eux-mêmes, c'est une nécessité pour la recherche comme pour la mémoire. Il ne s'agit pas de momifier, ni de considérer le chapitre clos. Bien au contraire, les mobilisations actuelles réitèrent l'actualité des questions posées par la charte. Mais c'est moins le texte – certes il faut s'y pencher sans tomber dans le travers de l'exégèse - que le contexte qui doit être l'objet d'attention tant il convient de souligner le rôle et le jeu des acteurs de l'époque. Ils démontrent que les possibles d'hier peuvent être de nouveaux possibles d'aujourd'hui. Car c'est dans un contexte de difficultés, de divisions, que des individus ont choisi parmi plusieurs options, par leur volonté devenue commune au-delà de leurs positionnements différents ils sont arrivés par « l'amalgame » à produire ce qui va devenir « le syndicat unique de la classe étudiante » pendant près de deux décennies. Ils vont marquer au-delà durablement le paysage devenu multidimensionnel des mouvements étudiants.

Nous n'en avons pas fini d'explorer cette naissance, ou plutôt cette renaissance tant le mouvement étudiant est une « réinvention permanente ».

Robi Morder

les objectifs du GERME :

"promouvoir la recherche sur les mouvements et organisations d'étudiants et de jeunes à l'époque contemporaine, en France, en Europe et dans le monde

Elle vise notamment à

- la collecte des documents, archives, et veille à ce que leur traitement et conservation soit assurée dans les lieux et institutions adaptés

- établir un inventaire des sources et l'actualiser

- organiser, participer, aider des manifestations de tous ordres : colloques, expositions, rencontres, séminaires

- favoriser la publication des actes de colloques, catalogues, articles, ouvrages

- et utiliser tous moyens pour permettre l'accomplissement de son objet social."

(extraits des statuts, 1995)

---

[1] Robi Morder (coord), Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946 : la charte de Grenoble 1946, Paris, Syllepse, 2006.

[2] Eithan Orkibi, Les Etudiants de France et la guerre d'Algérie, Paris, Syllepse, 2012

[3] Robi Morder et Caroline Rolland-Diamond (coord), *Etudiant€s du monde en mouvement. Migrations, cosmopolitisme et internationales étudiantes,* Paris, Syllepse, 2012.

Quelques anniversaires, de manière non exhaustive, des évènements étudiants marquants des « années en 6 » pouvant être commémorés en cette année 2016 qui marquera aussi l'histoire du mouvement étudiant français. Pour chaque année, une référence ou un lien vers des articles du site du Germe en attendant d'autres références d'ici la fin 2016 ou vers le site de la Cité des mémoires étudiantes.

1876 : **Nancy**. C'est cette année là que commencent à se réunir à la « Brasserie Viennoise » les initiateurs de ce qui va devenir en 1877 **la première AGE de France**.

1906 : **Le congrès international des étudiants de Marseille** qui devait consolider une internationale étudiante est un échec, mais c'est là que les délégués des AGE de France se donnent rendez-vous pour l'année suivante à Lille ou, en mai 1907, sera fondée la première union nationale étudiante : l'Union des associations d'étudiants de France (UNAEF) qui sera ultérieurement connue comme UNEF. *Voir : Exposition itinérante de la Cité des mémoires étudiantes, « 150 ans de mouvements étudiants à l'international »*

1926 14 juillet 1926 **Création de l'UFE** (Union fédérale des étudiants) ; *Voir Jacques Varin, « l'Union fédérale des étudiants » dans* Les Cahiers du Germe spécial n° 3 1999, http://www.germe-inform.fr/?p=2179

1936 **La création du CSO** (Centre supérieur des œuvres en faveur des étudiants) par le gouvernement du Front populaire est une reconnaissance nationale de l'UNEF, puisque celle-ci siège pour la première fois dans un organe national de l'Etat. Un an plus tard, le *Courrier du l'Etudiant* est à la fois journal du CSO et journal de l'UNEF. *Voir Stéphane Merceron, « Jean Zay ministre : la création du CSO, un tournant pour l'UNEF des années 1930 »* http://www.germe-inform.fr/?p=1460

1946 Avril : **Congrès de Grenoble** de l'UNEF et adoption de ce qui va être connu comme la « charte de Grenoble ». Août : congrès de création de **l'Union internationale des étudiants** à Prague, préparée par plusieurs réunions du « Comité préparatoire international », en janvier et en avril. *« La CPI de janvier 1946 »* http://www.germe-inform.fr/?p=1748

1956 Avril : « grève nationale du déjeuner ». Mai : **grève des étudiants algériens** à l'appel de l'UGEMA (Union générale des étudiants musulmans d'Algérie). Juillet : renversement de majorité à l'UNEF, **la « mino » prend la direction** de l'organisation pour la reprise des relations UNEF/UGEMA. Conférence nationale étudiante pour la solution du problème algérien. *Voir : Dossiers « étudiants et guerre d'Algérie »,* Les Cahiers du Germe, *n° 30,* http://www.germe-inform.fr/wp-content/uploads/2014/09/DOSSIER-ALGERIE-CAHIERS-DU-GERME-30.pdf *et les documents* http://www.germe-inform.fr/wp-content/uploads/2014/09/DOCUMENTS-DOSSIER-ALGERIE-CAHIERS-DU-GERME-30.pdf

1966 Après les exclusions de l'UEC, création de la JCR et de l'UJCML. **Manifestation internationale** des organisations de jeunesse et étudiantes à Liège contre la guerre du Viet-Nam. Débuts de la lutte contre la réforme Fouchet. Les situationnistes prennent l'AFGES de Strasbourg et publient **« De la misère en milieu étudiant ».**

1976 De janvier à mai : **grève générale étudiante contre la réforme du 2° cycle** des universités par la ministre Alice Saunier-Seité. Plusieurs réunions de la coordination nationale étudiante avec participation des deux UNEF. Mai : **Création du Mouvement d'action syndicale**, « syndicat anticapitaliste et autogestionnaire ».

1986 Grève générale étudiante contre le projet de **réforme Devaquet**. *Voir Didier Leschi, « La coordination nationale étudiante dans la grève générale étudiante de 1986 »,* Les Cahiers du Germe *spécial n° 4, 2003.* http://www.germe-inform.fr/wp-content/uploads/2016/03/La-coordination-nationale-1986-leschi-CDG-special-4-2003.pdf

1996 **Cinquantenaire de la charte de Grenoble**, colloque « 50 ans de syndicalisme étudiant » organisé par le réseau Ressy et les deux UNEF avec le concours du Germe. Parution du premier numéro des *Cahiers du Germe* consacré à la Charte de Grenoble.

2006 **Mouvement contre le CPE,** Contrat première embauche. Sortie de *Naissance d'un syndicalisme étudiant*, premier volume de la collection Germe aux éditions Syllepse, *Voir sur le site du germe, le dossier CPE.*

2016 **Loi Travail**. *Voir sur le site du Germe « Actualités, étudiants, jeunes et loi travail ».* http://www.germe-inform.fr/?p=2096

GRENOBLE 46 : NAISSANCE D'UN SYNDICALISME ETUDIANT.

Robi Morder

"Le problème reste entier de savoir comment un milieu destiné à n'être que le reflet de son passé a pu réaliser ce paradoxe de s'exprimer quelques quarante ans plus tard sur le mode d'une organisation syndicale"[1].

UN CONSTAT

L'UNEF est peu ou prou déconsidérée de par son attitude pendant la guerre, en tous cas auprès d'une grande partie de l'élite résistante active. Elle est d'ailleurs concurrencée par un certain nombre de gro fessionnels qui sont auréolés, eu tance. Enfin, auprès des admini tous cas unanimité pour redo d'avant guerre, celle de seule rep même s'il n'est pas envisagé de la

On peut, dès lors, s'interroger : pourquoi le nouveau projet d'organisation mis en oeuvre par cette génération de la résistance qui, on l'a vu, désire une réforme de l'enseignement, et a un projet de syndicalisme étudiant (même si le terme n'apparaît pas encore défini de manière claire) passe par le cadre ancien de l'UNEF? Et comment? Il ne suffit pas en effet que certains aient fait un choix. Puisqu'il y a diverses options ayant leurs partisans, comment l'une l'emporte sur les autres. Enfin, quelles sont les conséquences de ce choix, en tous cas ses effets immédiats?

NOMBRE TOTAL D'ETUDIANTS EN FRANCE (1900-1950)

Années	effectifs	dont femmes
1900	27598	624
1914	42037	
1915	11231	
1921	49931	5884
1922	50906	
1928	64381	
1933	84612	
1934	92903	
1938	90282	30695
1940	55500	
1941	76500	
1943	106000	
1944	90700	
1945	95452	33309
1946	123313	
1950	134408	45636

sources : Ministère de l'Instruction publique et B.U.S. (Archives Nationales, 63 AJ).

plusieurs organisations en concurrence

Le Président de l'UNEF, dans son discours introductif au congrès de Dax à Pâques 1945 rappelle qu'à la Libération *"L'Union Nationale était menacée de toutes parts"*[3]. Il est vrai que *"Des minorités actives attaquent l'UNEF ancienne, celle qui, durant l'occupation, par apolitisme, surtout soucieuse de négocier des avantages pour ses membres, s'est largement compromise avec Vichy"* [4]. La communication de Stéphane Merceron amène certes à nuancer le propos, mais il est vrai qu'aux yeux de beaucoup l'UNEF a perdu de sa crédibilité. *"Sa popularité auprès des étudiants est basse -seulement entre 15 et 20% y adhèrent"*[5] (pas plus d'un quart en 1945/1946[6]) *"En février 1945, Rostini revendique 30 000 adhérents et 25 AG,"* mais le nombre réel semble plus faible[7]. J.F. Lefevre estime le nombre d'adhérents à 5000 à Paris et 20000 en province. La concurrence des organisations politiques et confessionnelles auréolées du prestige de la résistance est grande *"Ces étudiants regardent de haut la vieille UNEF(...) la faluche du Président de l'UNEF mise à côté de la casquette de commandant de la Résistance est tout un symbole"*[8]. L'UNEF *"est obligée de composer avec les organisations étudiantes, politiques et confessionnelles, nése de la Résistance"* [9]. Cela concerne les jeunesses communistes -qui deviennent union des jeunesses républicaines de France, héritant du prestige du "parti des fusillés" et les organisations confessionnelles protestantes et chrétiennes. *"Les radicaux disparus, la droite éliminée et discréditée par l'épisode de Vichy, l'heure est plus qu'aux étudiants socialistes, à deux forces nouvelles auréolées de leurs martyrs : la JEC (...) et les étudiants communistes"*[10]. Le FUJP[11], créé pendant la guerre -sans l'UNEF- a six membres à l'assemblée consultative. A la Libération, les étudiants FUJP constituent l'UEP (union des étudiants patriotes) qui passe un protocole d'accord avec l'UNEF [12]. Mais la JEC

---

[1] *Problèmes syndicaux*, brochure JEC 1956, page 13

[2] L'UNEF est menacée de dissolution affirment certains auteurs (Schiffres 1963, Borella La Fournière 1956 , repris par Monchablon 1981). Cette assertion n'évoque rien à Rostini ni à Bouchet, on ne trouve pas de documents confirmant cette éventualité.

[3] Procès verbal du congrès de Dax, page 1

[4] Emile Copferman *Problèmes de la jeunesse,* Maspéro, page 106.

[5] Elizabeth Elgan, *L'UNEF 1962-1968,* maîtrise histoire Paris I 1982, page 39.

[6] J.F. Lefevre. *L'UNEF depuis 1945* IEP 1958. Il y a 123000 étudiants en octobre 1946, après le retour des prisonniers

[7] *Les sources du syndicalisme étudiant depuis 1945.* Anonyme. UNEF 1962

[8] Borella La Fournière *Le syndicalisme étudiant* page 49.

[9] Elizabeth Elgan, page 39

[10] Alain Monchablon. Dictionnaire page 344 "étudiants et politique"

[11] Front uni des jeunesses patriotiques rassemblant le FJCF, Forces unies de la jeunesse, OCM jeunes, Jeunes chrétiens combattants (Joël Kotec, *Paix et guerre parmi les jeunes et les étudiants* thèse IEP 1993, page 141)

[12] Protocole en annexe, adopté au congrès, novembre 44.

et la FFEC quittent l'UEP. Finalement le FUJP fusionne avec le Conseil Privé des Mouvements de Jeunesse (regroupement des associations qui ont survécu sous Vichy, mais qui ont résisté au corporatisme) pour former le 27 septembre 1944 l'Union patriotique des organisations de jeunesse (UPOJ) [1]. Un peu plus tard est créée l'Union patriotique des organisations étudiantes (UPOE) qui ne recouvre pas tout à fait les mêmes composantes. Les jeunesses socialistes s'en retirent[2], mais l'UNEF en est membre.

Enfin, nous avons la Fédération française des étudiants catholiques, tentant de jouer le rôle d'une CFTC étudiante. En 1947/1948 *"la JEC s'oppose de nouveau à la FFEC et à certains groupes catholiques tels le centre Richelieu qui veulent constituer en dehors de l'UNEF des syndicats "chrétiens"*[3]. Toutes ces organisations jouent évidemment un rôle politique ou confessionnel, mais de plus *"ces mouvements peuvent aussi se revendiquer d'actions sur le plan corporatif"* et sont parfois *"violemment hostiles à l'UN"* qui prétend *"après une libération à laquelle elle n'a en rien participé reconquérir une prépondérance"*[4]. Il y a des raisons de fond, des désaccords avec les AG, avec l'UN. Mais souvent la raison est toute simple : parfois il y a des AG qui ne fonctionnent pas, et donc c'est "le premier arrivé" qui essaye de faire quelque chose. Enfin il faudrait prendre en compte une autre dimension, c'est l'aspect culturel. Le "folklore" de l'UNEF est quelque chose qui heurte les courants chrétiens. C'est une hypothèse qui semble confirmée : au congrès de Dax. Miguet, de Lyon, souligne que beaucoup d'étudiants en médecine *"méprisent l'AG, en raison de son passé, considérant que l'AG n'est qu'un b..."* .Il poursuit plus loin : *"des étudiants protestants, catholiques, ont émis des réserves vis-à-vis des AG parce que l'élément "atmosphère", c'est-à-dire l'élément avec la rigolade, les beuveries, les a choqués"*[5]. Cet aspect est important, entre les traditions de "bambocheurs", dont Paul Bouchet parle à l'époque, et une tradition un peu plus "morale"[6]. *"Avant guerre, il suffisait de savoir organiser une surprise-party, diriger un chahut, monter un canular pour être un "cadre"*[7].

CONGRES EXTRAORDINAIRE DE L'UNEF. 12-16 NOVEMBRE 1944

(compte rendu rédigé à l'intention de *Scapin* journal de l'AGE de Poitiers.

Bibliothèque universitaire de Poitiers. Fonds Anciens. AGE 5)

MARDI 14 NOVEMBRE

ACCORD PASSE ENTRE L'U.N. et l'U.E.P.

L'Assemblée Générale du Congrès de l'Union Nationale des Etudiants de France, réunie le 14 novembre 1944 à PARIS :

- Après avoir entendu l'exposé de M. MURY, du Comité National de l'Union des Etudiants Patriotes sur la position de cette organisation en présence de l'Union Nationale des Etudiants, mentionnant notamment qu'il n'est pas question de s'opposer à l'Union Nationale ni de faire opposition à l'action des Associations Générales et s'engageant à respecter les biens de l'Union Nationale et des Associations qui dépendent d'elle;

- et après avoir examiné, au cours d'une discussion générale, les difficultés qui ont pu s'élever entre l'U.N. et l'U.E.P. et les solutions qui ont pu intervenir;

a décidé de propose au Conseil National de l'U.E.P., représenté à titre plénipotentiaire par M. MURY, le texte de l'accord suivant :

"Considérant que l'Union Nationale des Etudiants de France s'est acquise, depuis sa fondation, une autorité incontestable dans la défense des intérêts corporatifs des étudiants, et constitue en conséquence, le seul organisme corporatif purement syndical et indépendant capable de représenter les Etudiants auprès des pouvoirs publics;

"Considérant d'autre part que l'U.E.P. fédère l'ensemble des mouvements estudiantins de résistance unis dans le combat contre l'oppresseur, et qu'elle est décidé à poursuivre son activité dans la légalité, pour promouvoir l'activité civique des Etudiants en favorisant le développement d'organismes culturels et d'information politique;

"Considérant, d'autre part, que l'Union Nationale des Etudiants de France et l'Union des Etudiants Patriotes agissant ainsi sur des plans distincts, mais que, dans l'intérêt supérieur des Etudiants, il est souhaitable qu'interviennent entre elles des prises de contact fréquents;

L'Union Nationale des Etudiants de France et l'Union des Etudiants Patriotes arrêtent les décisions ci-après qu'elles s'engagent à respecter :

I°)- Chacun des deux groupements garde son autonomie et sa parfaite indépendance d'action sur les plans qui lui sont propres.

2°)- Chacun des deux groupements s'engage à inviter un délégué de l'autre à siéger, à titre permnanent et avec voix consultative, à ses réunions ou assemblées, et s'engage en particulier à proposer à l'autre mouvement d'appuyer les démarches qu'il projette d'entreprendre auprès des pôuvoirs publics.

3°)- Chacun des deux groupements, sur le plan national et sur le plan local, dans les relations avec les AG ou les Corpos et les Comités locaux de l'U.E.P. s'engage à ne pratiquer aucune immission dans la direction ou l'organisation de l'autre.

4°)- Tout étudiant peut à la fois appartenir à l'un ou à l'autre des deux organismes, étant à ce sujet précisé que le titre de membre des Associations adhérentes à l'U.E.P. ne saurait être considéré comme une appartenance à un parti politique.

5°)- L'U.E.P. fait confiance à la commission d'épuration de l'U.N. pour examiner la situation des membres de l'U.N. et des Associations qu'elle groupe, et l'Union Nationale, d'autre part, invite instamment l'U.E.P. à se tenir en contact avec la commission d'épuration pour lui transmettre toutes informations utiles.

Enfin, l'Union des Etudiants Patriotes, dans tous les cas où des difficultés se sont élevées sur le plant local, s'engage à appuyer l'action de l'U.N.E.F. réclamant que des élections générales aient lieu, conformément aux statuts des Associations Générales.

Dans le cadre de cet accord national, des protocoles locaux et régionaux pourront être prévus qui seront communiqués à l'échelon national au C.N. de l'U.E.P. et au bureau de l'U.N. - En cas de désaccord, le conflit sera porté devant une commission paritaire désignée par les comités nationaux des deux organismes.

Cet accord a été signé en présence de l'Assemblée Générale du Congrès par le Président de l'Union Nationale des Etudiants de France et le délégué de l'Union des Etudiants Patriotes qui en acceptent les termes.

Une reconnaissance difficile par l'administration

Du côté des autorités administratives on n'envisage pas de redonner à l'UNEF sa place d'avant-guerre. *"L'UEP et la FFEC jouissaient d'appuis officiels plus forts que l'UNEF, ils voulurent en profiter pour éliminer l'UNEF"*[8]. Bien que des militants de l'UNEF soient à l'origine en partie du contenu du projet Langevin Wallon comme l'a rappelé Stéphane Merceron la commission n'envisage pas de consulter l'UNEF [9]. Rosier, représentant du Ministère à Dax indique en plein congrès : *"Il existe au Ministère une commission officielle chargée de la réforme de l'enseignement. il faut que vous vous dépêchiez elle a presque*

[1] Jean Jousselin *Une nouvelle jeunesse française* Privat 1966, p 249.

[2] Jean Jacques Aymé *jeunesses socialistes 1944-1948* Grenoble II Histoire 1980/1981. Au congrès de Pâques 1945, le retrait est voté par 117 voix contre 28 et 14 abstentions car "*il est impossible de faire oeuvre utile au sein de l'UPOJ et de l'UPOE"* (page 46) Ils s'efforcent d'avancer *"des revendications pour la jeunesse laborieuse, pas pour les "fils de bourgeois".* Après une fraude au bac par achat des sujets, *"les JS manifestent au quartier latin contre les jeunes feignants"* (p 143)

[3] Robert Chapuis *Les chrétiens et le socialisme,* Calmann Levy 1976, page 54

[4] Pierre Trouvat, "l'évolution du mouvement étudfant depuis 1945" *Le semeur* N° spécial "la situation étudiante francaise", 1949 page 556

[5] Procès-verbal du Congrès de Dax, pages 122 et 132

[6] Delbègue, *"les filles faisaient quasiment un signe de croix quand elles nous voyaient"*, intervention lors de l'exposé le 20 mai 1995.

[7] Gaston Karila, pour les Etudiants socialistes "revendications étudiantes et politiques" *Le Semeur* 1949 page 536

[8] Lefevre p. 14

[9] *Les sources* p 42

terminé ses travaux (...). Il faut que vous obteniez votre présence à la Commission Langevin, c'est très important"[1].

Le Décret Capitant du 16 mai 1945 instaure ce qui était demandé par l'UNEF de longue date : une représentation étudiante au sein des conseils. Mais il ne s'agit pas de *"donner une position importante à l'UNEF"*[2]. Le problème, c'est que l'UNEF est dans une situation de faiblesse, de concurrence à ce moment-là. Ce décret favorise ainsi la compétition. Ce n'est pas l'UNEF qui va représenter les étudiants, ce sont des étudiants élus, c'est le suffrage universel qui va élire et qui va trancher entre plusieurs courants. *"Elle* (l'UNEF) *se savait trop faible pour obtenir l'exclusivité de la représentation et accepta le principe de délégués élus par tous"*[3]. A Paris notamment, où l'UNEF est très faible, elle ne gagne pas systématiquement les élections. *"Les délégués étudiants ainsi élus font double emploi avec les représentants des AG que les recteurs avaient pris l'habitude de consulter"*[4]. Pierre Trouvat peut ainsi écrire que ce décret est certes *"novateur dans son esprit"* mais *"désastreux dans ses formules"(...). "La faiblesse de l'UN à l'époque n'a pas permis d'obtenir que ces élections se fassent sur la base syndicale"*. Cela a des conséquences graves : *"au moment même où l'unité des étudiants est enfin esquissée au sein d'un vaste mouvement syndical, subsiste la possibilité d'une dualité de représentation"*[5].

Décret du 16 mai 1945 portant institution d'une représentation élue des étudiants *(Journal Officiel du 25mai 1945)*

Le gouvernement provisoire de la République Française (...)
Décrète :

Article Premier. - Il est institué une représentation élue des étudiants dans toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur public relevant du Ministère de l'Education Nationale.

Art. 2 - Dans chaque faculté ou école, les étudiants élisent au suffrage universel cinq délégués.(...)

Art. 4 - Les élections se font au scrutin de liste.(...)

Art 6. - Les élections ont lieu chaque année dans la première quinzaine de décembre.(...)

Art. 11 - Les délégués des étudiants de la faculté ou de l'école participent aux délibérations des conseils d'université relatives aux affaires disciplinaires concenant les étudiants ou élèves de leur faculté ou école respective. Les délégués des étudiants de l'université participent aux travaux des comités des prêts d'honneur. Les uns et les autres assistent aux séances du conseil de l'université lorsque pour résoudre des problèmes intéressant particulièrement la vie des étudiants et leurs études le recteur juge opportun de les convoquer.

Fait à Paris, le 16 mai 1945
C. DE GAULLE
Par le Gouvernement provisoire de la République française
Le Ministre de l'Education nationale
René CAPITANT

LE CHOIX DE L'UNEF

Une fois le constat fait, pourquoi le choix de l'UNEF ? Il faut rappeler le contexte : le tripartisme, l'union nationale, l'ambiance de la Libération. Le premier projet de Constitution est adopté par l'assemblée constituante avant le congrès de Grenoble. L'Organisation des nations unies a adopté sa charte fondatrice. Jean Yves Sabot le développe. C'est également le moment où l'Internationale étudiante se réforme, se reconstruit. Nous sommes entre une première conférence, qui a lieu en novembre 1945 à Londres et à Prague, et le premier congrès de l'Union internationale des étudiants qui va se dérouler à Prague à l'automne 1946. C'est *"l'année de l'unité internationale étudiante"*[6]. Pour préparer ce congrès, il y a un Comité de préparation internationale, dans lequel l'UNEF est présente, mais elle n'est pas seule à représenter les étudiants de France. Au CPI siège également l'UJRF *"en raison du discrédit de l'UNEF"*. Il faut attendre avril 1946 pour *"obtenir l'élimination de principe du délégué UJRF"* et voir imposé *"l'élément union nationale, c'est-à-dire l'élément syndical, comme base de l'UIE"*[7].

pour la génération résistante, un choix qui n'est pas évident

Le choix de l'UNEF n'était pas évident.*"Le problème était pour les étudiants résistants du choix pour donner corps à leur projet entre continuer à agir par l'intermédiaire de l'UPOE, dans la tradition du combat ou rénover la vieille UNEF"*[8]. Les lyonnais avec Miguet rentrent au congrès de 1945 à Dax avec un projet de dépassement de l'UNEF. On se demande d'ailleurs pourquoi ils participent au congrès. Ils viennent pour dire qu'il faut dépasser tout ça par des bureaux élus par tous les étudiants. Mais, visiblement, ils ressortent convaincus qu'il y a malgré tout quelque chose à faire avec ce vieil outil. Entre le début du congrès de Dax et la fin, il y a quelque chose qui se passe chez les nouveaux, issus de la Résistance, qui viennent du dehors et veulent que ça change. Face au choix, transformer l'UNEF de l'intérieur ou la remplacer, *"les dirigeants étudiants extérieurs à l'UNEF prirent le premier parti"*[9]. Vers la fin du congrès, Miguet dit que ses paroles ont dépassé sa pensée : *"Je crois que si au début, nous avons fait une politique violente d'opposition justifiée par le passé, du moins nous le croyons, je crois que pour l'avenir nous sommes d'accord"*[10].

parlementarisme et UPOE ne sont pas satisfaisants

L'UPOE, dans laquelle est l'UNEF, fonctionne à la règle de l'unanimité, se réunit théoriquement tous les deux mois,

---

[1] Procès-verbal du Congrès de Dax, page 169

[2] Maurice Bayen, *Histoire des Universités* PUF 1973, p 110

[3] Lefevre, page 78

[4] UNEF *"mémorandum adressé aux membres du CSEN sur les raprésentation étudiante au sein des conseils d'université et de faculté"*

[5] Trouvat, *Le semeur,* page 558

[6] Kotec, page 232

[7] Trouvat, page 574

[8] Borella - La Fournière page 50

[9] Pierre Yves Cossé, "l'évolution historique du mouvement étudiant", *Cahiers Reconstruction* 50-1 (février 1959)

[10] Procès-verbal du Congrès de Dax, page 160

n'a pas de statuts, mais une déclaration. L'UPOE est paralysée. Dès 1945, Coustels, de Montpellier estime que *"l'UPOE, réalisation intéressante au point de vue social sur le plan régional, à Paris en particulier,* est *insuffisante sur le plan national* (...) *n'apportant rien de constructif au point de vue fondamental"*[1]. Mais surtout, l'UPOE est *"un assemblage hétéroclite de mouvements confessionnels et politiques* (...), *structure boîteuse* (...) *tampon entre les pouvoirs publics et des mouvements étudiants trop nombreux et souvent divisés"*[2]. Au plan politique, en 1946, l'union nationale et le tripartisme connaissent leurs premières difficultés. Les tiraillements entre partis politiques continuent. L'ambiance fraternelle de la Libération commence à être mise à mal. Pour des jeunes issus de la Résistance, le rejet de la Troisième République, des partis politiques qui ont amené à 1940 et à Vichy est fort. Il faut quelque chose de nouveau. Ainsi, pour Paul Bouchet, le syndicalisme se différencie du parlementarisme. *"A Lyon on avait ce côté anti-parlementaire. On était plus conventionnels que parlement de la 3° République"*[3]. L'UPOE groupait les étudiants à travers leur adhésion à un parti ou à une organisation, alors que le mouvement syndical *"les réunit en fonction de leur seule qualité d'étudiant"*[4]. Pierre Trouvat ne dit pas autre chose, opposant l'UPOE qui regroupe des organisations, branches étudiantes de partis ayant une indépendance relative, à l'AG *"cellule de base de l'UN* qui *considère l'étudiant en tant que tel (...) organisation du milieu par lui-même qui constitue la définition même du mouvement syndical"*[5] On a quelque chose qui ressemble au projet syndicaliste révolutionnaire, c'est-à-dire le syndicat comme base de l'organisation collective large, professionnelle.

de l'intérieur de l'UNEF une volonté de rénovation

Quant à ceux qui sont déjà dans l'UNEF, qui sont aussi résistants, ils ont réussi à "sauver la boutique". Le problème c'est que maintenant qu'est passée l'épreuve de la guerre en sauvant les meubles, faut-il encore se réinstaller. La grande préoccupation de Villedieu comme d'autres, c'est : il faut reprendre la place d'avant-guerre. *"Nous pensions que la libération de Paris nous donnerait l'occasion de reprendre la place qui avait été celle de l'UN avant guerre, nous nous sommes heurtés à ce moment là à d'assez grosses difficultés* (...); *deux résultats positifs ont été atteints : l'UN a repris sa place"*[6]. Mais pour toute une série de personnes, reprendre la place d'avant-guerre comme représentant unique ne pouvait plus être réalisé selon le mode ancien. Il y a quelque chose qui a changé.

En novembre 1944 un congrès extraordinaire a lieu à Paris, en présence du Ministre Capitant. Une commission d'épuration est mise sur pied, dont Rostini est membre. Ce dernier, résistant mais déjà membre de l'UNEF (il est de l'AG d'Aix dès 1943, est élu au bureau en 1944) *"estime que l'UNEF doit devenir plus revendicatrice pour tenir compte des transformations"*[7]. Toutefois l'objectif demeure. Dès mars 1945, dans une circulaire il annonce : *"nous avons pensé que l'heure est venue que le mouvement reprenne sa place d'avant guerre* (...et) *avons pris contact avec les pouvoirs publics en manifestant notre volonté de travailler en coopération avec eux à la renaissance nationale"*[8].

Ces deux "groupes", sont symbolisés -à mon avis- ici par Paul Bouchet et Rostini : ceux qui viennent de l'extérieur, qui arrivent et qui rajeunissent les AG, et ceux qui sont déjà dans "l'appareil". La Charte *"c'est autre chose que des phrases. Ca a regroupé des gens qui au début étaient éclatés"*[9]. Tout cela se rencontre et converge. Enfin, il y a la question sociale, dont Didier Fischer nous a parlé. A la différence des mouvements politiques et confessionnels, l'U.N. comme les A.G. ont l'expérience des aspects "corporatifs". Ainsi, Françoise Darjon peut décrire la situation à Montpellier qui *"réalise une bonne formule concernant nos rapports avec les autres mouvements étudiants... Le travail corporatif et social reste totalement confié à l'AG"*[10].

A LA CONQUETE DE L'UNION NATIONALE

à la base

A la base considérons les A.G. de Lyon et Toulouse[11] (dont Trouvat, Président en 1946, provient). Dans les deux cas *"simultanément dans les mêmes formes (...) sans qu'à aucun moment les dirigeants se soient concertés ou aient même connaissance de leurs efforts"*[12] se forment des Comités d'action étudiants. On réunit les forces politiques, confessionnelles autour et avec l'AG pour discuter, d'abord à égalité. Il est certain qu'à Lyon (dont le Président a été "épuré" et où l'AG avait été mise sous séquestre), ou à Toulouse, l'UNEF agissant avec les organisations issues de la Résistance, cela permet de '"passer l'éponge" sur une série d'histoires. *"L'acceptation donnée par les autres mouvements apparaît comme une garantie de l'indépendance de l'AG"*[13]. Ensuite, une fois que *"l'AG est assez forte le CA tombe en désuétude"*[14], d'autant plus -phénomène important au niveau local comme au niveau national- qu'à peu près toutes les organisations politiques et confessionnelles (sauf la FFEC qui ne s'y décidera qu'en 1950) délèguent à l'UNEF et aux AG l'aspect corporatif et social. Paralèllement, dans ces AG, des réunions, des commissions sont mises en place (notamment la commission d'études syndicales à Lyon).

Deuxième aspect, ce sont les services : l'amélioration des conditions matérielles. Ce qui permet d'ailleurs de "faire des cartes". Après l'échec du congrès de Dax, *"Les minoritaires savent qu'ils gagneront des troupes en multipliant les*

---

[1] *Le Semeur* N° 8-9, juin-juillet 1945

[2] Trouvat, page 557

[3] Entretien avec Paul Bouchet

[4] Paul Bouchet, "syndicalisme étudiant" *Le semeur,* 1949

[5] Pierre Trouvat, *Le semeur,* page 560.

[6] Procès-verbal du congrès de Dax, pages 5 et 11

[7] Lefevre page 13

[8] Cité dans *Les sources*

[9] Entretien avec Paul Bouchet

[10] *Le semeur* N° 2, décembre 1945

[11] La rénovation est venue des AG de la zone sud, alors qu'à Paris, plus conservateur, il y a la plus forte concurrence des organisations patriotiques. *Les sources* p. 92

[12] Trouvat page 559

[13] Trouvat page 559

[14] Trouvat page 559

réalisations matérielles"[1]. A Lyon, le nouveau Président, Paul Bouchet, "fait des cartes" avec les services. *"Les lyonnais commencent par prendre en main le restaurant universitaire (...) la réquisition des maisons closes pour loger les étudiants"*[2]. Cela se fait à Lyon, et c'est aussi tenté dans 3/4 des AG. A Paris, où l'UNEF est faible [3], les services échappent aux AGE. Toutefois, la Fédération générale des étudiants en lettres, avec à sa tête Lustiger développe des groupes d'études dans cette optique syndicale, . L'affirmation que *"Lyon, Paris-Lettres et Toulouse contrôlent l'organisation"* [4] est sans doute exagéré, mais il est vrai que leur exemple, et leurs mandats, pèsent dans le congrès de Grenoble.

et au sommet

Un congrès extraordinaire a lieu à Paris en novembre 1944 après la Libération. Le Ministre Capitant y assiste et accepte de voir dans l'UNEF non pas la seule organisation représentative, mais *"l'organisation la plus représentative"*[5]. A Dax, à Pâques 1945, le congrès discute du bilan de l'activité sous l'occupation et de l'avenir. Villedieu se justifie : *"nous devions durer, nous avons duré"*[6]. Nous avons vu que les lyonnais, avec Miguet, y sont minoritaires. Rostini se présente à la présidence, contre Villedieu, mais est battu. Pourtant le congrès discute déjà syndicalisme, de la tactique à adopter vis-à-vis des autres organisations, de l'UPOE, des délégués Capitant.

U.P.O.E.

Article Premier - L'Union Patriotique des Organisations Etudiantes se donne pour tâche immédiate de faire participer les étudiants et l'Université à la reconstruction et à la renaissance de la France.

Art. 2 - l'U.P.O.E. s'accorde comme objectif l'intégration des étudiants dans la voie civique et sociale de la Nation, la mise en rapport des diverses tendances des milieux universitaires.

Art. 3 - L'U.P.O.E. décide donc de réunir toutes les organisations d'étudiants ou sections étudiantes d'associations diverses représentatives par leur passé, leur qualité et leur nombre qui acceptent les principes énoncés, l'autonomie la plus complète et l'indépendance absolue à l'intérieur des mouvements unis étant assurés de la manière la plus solennelle.

Art. 4 - L'U.P.O.E. constitue la Commission étudiante de l'Union Patriotique des Organisations de jeunesse.

Art. 5 - Pour l'instant, et sans préjudice des moyens qui pourraient être adoptés par la suite, les organisations unies envisagent deux moyens d'action principaux :

a) en utilisant toutes compétences des Organisations unies, et sous leur impulsion, donner un plein développement àun vaste mouvement de préparation militaire sous l'égide des autorités officielles ;

b) de la même façon, développer un esprit et des activités civiques parmi les étudiants selon les modalités qui seront établies par une Commission dûment mandatée.

Art. 6 - L'Oeuvre commune, dont l'Union prend la responsabilité nécessité l'accord complet des organisations unies. C'est pourquoi les décisions seront prises à l'unanimité. En cas d'absence, l'organisation défaillante devra faire connaître son accord ou désaccord dès réception du compte-rendu. La mesure sera applicable seulement à ce moment là. En cas de silence de huit jours, après l'envoi du compte-rendu, l'accord est présumé.

Art. 7 - Des Comités de mise en oeuvre pratique des décisions existeront à l'échelon académique et départemental. Dans tous les établissements où le besoin s'en fait sentir, sur convocation et ordre du jour établis par la moitié des organisations, des Comités analogues pourront se réunir. Leur rôle sera clairement défini, temporaire et limité.

Art. 8 - Un règlement intérieur établi par une Commission dûment mandatée sera soumis à la ratification de l'assemblée générale.

Art. 9 - L'existence et l'activité d'une Union aussi vaste qualifient évidemment celle-ci comme représentative de la vie étudiante dans son ensemble, sans pour autant porter atteinte d'ailleurs aux particularités de chaque mouvement.

Art. 10 - Trois secrétaires sont désignés par l'assemblée générale tous les semestres.Ils présideront à tour de rôle l'assemblée générale. Ils en dresseront le compte-rendu, enverront les convocations. Ils n'ont ni pouvoir de décision, ni rôle représentatif.

Paris, le 16 février 1945

Mouvements ayant signé les bases d'accord de l'U.P.O.E.
Union Nationale des Etudiants de France, 15, rue Soufflot, 5°, DAN 71-40
U.J.R.F., 50, bd de Courcelles, 17°, CAR 99-50
Union des Etudiants Juifs, 2, rue de Montpensier, 1°
Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Etudiants, 11, rue Jean de Beauvais, 5°, ODE 80-90
Scoutisme Universitaire Français, 50, av. Raymond Poincaré, 16°
Jeunesse Etudiante Chrétienne, 27, rue Linné, 6°
Jeunesse Etudiante Chrétienne Féminine, 44, rue du Cherche-Midi, 6°
Fédération Française des Etudiants Catholiques, 61, rue Madame, 6°, LIT 25-06
Fédération Française des Associations d'Etudiantes Catholiques, 61, rue Madame, 6°, LIT 25-06
Etudiants Socialistes, 6, bd Poissonnière, 9°
Mouvement Républicain Populaire, 7, rue de Poissy, 5°
Conférence Saint-Vincent de Paul, 5, rue du Pré-aux-Clercs, 7°
Equipes Sociales, 28, rue de l'Université, 7°

Extrait du *Semeur* N° 2 Noël 1945

Ainsi *"paradoxalement, les conservateurs, en sauvant l'UNEF ont permis au syndicalisme étudiant de s'épanouir : après le congrès de Dax, les lyonnais vont jouer à fond la carte UNEF"* [7].

L'UNEF paralyse l'UPOE. Dès 1946 *"l'UNEF ne réunit plus l'UPOE"*[8]. Ce n'est pas très compliqué, avec la règle de l'unanimité, et puis le siège de l'UPOE est... rue Soufflot, à l'UNEF. Cette dernière prend certaines initiatives seule, sans prévenir les autres composantes. La grève de 1947 est lancée par l'UNEF sans prévenir l'UPOE (et la FFEC envoie une lettre à Trouvat pour s'en plaindre : *"tu reconnaîtras que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir, compte tenu du moment ultime où nous avons été informés"*[9].

Cette position est renforcée (et s'explique aussi sans doute) par le fait que dans la JEC, la FFEC, l'UJRF, il y a des anciens de l'UNEF, il y a des partisans d'une orientation syndicale de l'UNEF[10]. *"En fait, la grande masse des militants ont reconnu à l'UNEF cette tâche de représentation (...) fréquemment ce sont des militants très actifs de ces diverses associations qui ont à un moment donné de leur carrière contribué, personnellement, à l'animation des diverses instances de*

---

[1] *Les sources* page 41

[2] Monchablon, page 19

[3] Alors qu'il y a près de la moitié des étudiants à Paris, l'UNEF n'y dispose que d'un quart de ses adhérents. *Les sources* page 92

[4] Belden Fields, *Students politics in France, a study of the UNEF* New York 1970, chapitre III

[5] Compte rendu du délégué de Poitiers du Congrès de 1944 - B.U. Poitiers.

[6] Cité par Borella La Fournière page 52

[7] *Les sources* page 40

[8] *Les sources* page 52

[9] lettre à Trouvat du 10 Juin 1947, archives BDIC 4° delta 1159 1946-1948

[10] *"les communistes sont d'accord pour laisser à l'UNEF le soin de représenter les intérêts des étudiants : ils savent leurs limites de leur influence dans ce milieu. Les étudiants catholiques ont par contre conscience de leur emprise et seront les derniers à reconnaître le monopole syndical de l'UNEF. Jusqu'en 1950 le mouvement étudiant devra compter avec la FFEC dont l'aile gauche, avec G. Suffert, a pourtant compris la nécessité de collaborer avec l'UNEF et approuve la liquidation de l'UPOE" Les sources* page 52

l'UNEF"[1]. Le meilleur exemple en est de Lescure, ancien de l'UNEF, organisateur de la manifestation du 11 novembre 1940 à l'Etoile. Il vient au congrès de Dax au nom de l'UJRF et annonce : *"nous sommes pleinement d'accord pour que l'Union demeure, reste, devienne, plus encore qu'elle ne l'a été, la seule organisation véritablement représentative des intérêts des étudiants* (...). *Je voudrais* (...) *en tant qu'ancien de l'Union* (...) *vous demander de faire tous vos efforts pour que l'Union devienne vraiment cette grande organisation représentative des étudiants qu'elle doit être"*[2].

A défaut d'avoir obtenu la modification du décret Capitant visant à ce que les représentants des étudiants soient *"choisis au sein du comité ou du bureau des associations affiliées à l'UNEF"*[3], il faut saboter, ou contourner, son application. Il y a plusieurs manières : le vider de son contenu, se présenter seuls quant l'AG en a les forces, ou en commun avec d'autres quant on sait qu'on risque d'être minoritaires. Et dans les ministères, Rostini *"cherche par un travail obscur et obstiné à imposer l'UN aux pouvoirs publics".* Sa tactique vis-à-vis des autres mouvements : *"noyer le poisson, réserver les problèmes essentiels jusqu'au jour où l'UN sera assez forte indépendamment de l'UPOE"*[4]. Noyer le poisson dans les ministères, cela veut dire qu'aucune décision ne sorte sans l'aval de l'UNEF, donc en attendant d'être assez forts on essaie de bloquer. Et comme il y a plusieurs ministères... Il y a des bonnes relations avec l'éducation nationale, visiblement un peu moins bonnes aux Beaux Arts à un moment puisque le ministre est plutôt proche de la FFEC.

Au Conseil d'administration de janvier 1946, la commission d'études syndicales de Lyon est chargée de préparer un projet de statut étudiant. Villedieu est écarté de la Commission préparatoire internationale, et remplacé par Paul Bouchet. C'est au cours des réunions de la CPI que les délégués français, Bouchet, Rostini, Trouvat, auront l'occasion de discuter ensemble, de clarifier les positions[5].

Ainsi, le congrès de Grenoble se déroule dans une situation nouvelle : les AG ont vu le retour des prisonniers, des déportés, des résistants Elles se sont transformées.

Et en avril 1946, la charte passe même si *"il y a un moment d'hésitation, de flottement"*[6] . Elle est présentée par la commission d'études syndicales de Lyon *"qui a fourni à cette occasion un travail remarquable"*[7], discutée en commission puis en assemblée pleinière. *"La délégation lyonnaise avait obtenu l'essentiel à ses yeux, l'abandon du dogme paralysant de l'apolitisme "presque toujours une équivoque, souvent une hypocrisie et une lâcheté, et parfois une trahison"*[8]. Bouchet a un projet qu'il décrira dans *Esprit*[9]: *"ceux qui ont connu les principes de l'action syndicale à l'université sentiront le besoin du même type d'action sur le plan professionnel"* Mais cela ne semble pas constituer une adhésion consciente. *"La plupart des AGE qui avaient voté la Charte de Grenoble et élu le nouveau bureau s'étaient plutôt laissés entrainer que convaincre"*[10] . En tous cas elle est adoptée, même si *"la plupart de ceux qui votèrent la charte de Grenoble n'en prévoyaient pas la portée future"*[11]. Et pourtant...

LES EFFETS DU "TOURNANT SYNDICAL"

un nouveau répertoire d'action

La grève revendicative enrichit le repertoire étudiant. Elle est inscrite dans la charte ("grève d'abstention, grève d'occupation"). De même, on y charge la forme ancienne ("le monôme") d'un contenu nouveau (puisque les monômes seront "spectaculaires, revendicateurs" et même "dévastateurs"). Première réalisation nationale[12] : en 1947 la grève contre la réduction du taux des bourses et l'augmentation des droits d'inscription est lancée, avec conférence de presse. Le 24 mai, les journaux en font leur une : *"grève générale des étudiants"* pour *Libération*, *"Le quartier latin en émoi"* pour *Combat, "les compressions budgétaires menacent de provoquer une grève des étudiants"* lit-on dans le *Figaro* . C'est la grève, ce n'est pas encore la manifestation, ni l'occupation mais cela viendra. Elle est décidée par l'UNEF, soutenue par la JEC qui est d'accord *"si aucune négociation n'est en passe d'avoir abouti"*[13]. Le bureau national de l'UJRF *"approuve entièrement la position énergique de l'UNEF"*[14]. La FFEC traîne d'autant plus les pieds qu'elle est persuadée que si *"les droits seront sans doute inchangés, les bourses seront diminuées"* et se prépare à proposer au Ministère *"doublez les droits, mais ne touchez pas aux bourses"*. Elle suit toutefois, même si elle juge *"la grève inopportune"* et regrette que l'initiative n'ait pas été commune à l'UPOE [15]. Le 28 mai *Paris Presse* et l'*Epoque* signalent que *"le bureau de l'union s'est vu conférer tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures, même extrêmes, afin de faire aboutir les justes revendications des étudiants". Le Parisien Libéré* indique le 1er juin *"la grève générale des étudiants est maintenue le 6 juin".* C'est une réussite, les facultés sont à demi-désertes. Même s'il faut relativiser ce "succès"[16], il n'en reste pas

---

[1]Jean Jousselin *Une nouvelle jeunesse française* p 152

[2]Procès verbal congrès de Dax page 141. Annie Kriegel, dans ses mémoires, explique que ce n'est qu'en 1949 que s'organise une fraction communiste dans l'UNEF.(*Ce que j'ai cru comprendre* Robert Laffont 1991, pages 413 à 435).

[3]proposition de protocole d'accord adressé à la FFEC le 30 novembre 1946. BDIC 4° delta 1159 1946-1948.

[4]Trouvat, page 559

[5]Entretien avec Paul Bouchet

[6]Entretien avec Paul Bouchet

[7]Procès verbal congrès 1946. BDIC 4° delta 1151 1929-1946.

[8]Monchablon, page 20

[9]"conditions et perspectives de l'action étudiante" *Esprit* , N° 189 1952

[10]Lefevre, page 88

[11]Lefevre, page 18

[12]Il y a eu déjà une grève des étudiants dentistes qui protestent contre l'intégration des mécaniciens dentistes alsaciens. Si cette revendication est plutôt conservatrice, la grève apparaît comme forme d'action réalisable pour les étudiants.

[13]Lettre de la JEC à l'UNEF du 30 Mai 1947. BDIC. 4° delta 1159 1946-1948

[14]Communiqué UJRF du 23 mai 1947. BDIC 4° delta 1159 1946-1948.

[15]Lettre de la FFEC du 10 Juin 1947. BDIC 4° delta 1159 1946-1948.

[16]*"le gouvernement crut avoir contre lui la majorité des étudiants, ce n'était sans doute pas faux, mais il ne semble pas cependant que cette grève eût été un aussi grand succès si elle était intervenue un jour normal de l'année universitaire" Robert* Lavaud, *Les étudiants et la politique depuis 1945,* IEP 1958, page 16.

moins que le gouvernement annule les mesures. C'est un grand évènement : *"ce baptême du feu fonde une nouvelle légitimité syndicale"*[1].

Et le rapport que fait Trouvat au congrès suivant, constitue une excellente démonstration de tactique de négociation syndicale. En novembre-décembre 1947, le SNESUP propose à l'UNEF une grève. Publiquement, l'UNEF affirme qu'en principe elle y est favorable mais *"pas un seul instant je n'ai eu envie de faire la grève, car jamais personne ne l'aurait faite".*Mais le Ministère croit que l'UNEF le fera et convoque Lebert, du bureau national. *"Donc notre habileté fut de négocier une attitude qu'en tout état de cause nous étions contraints d'adopter. Nous avons dit à Ciosi que nous ne répondions de rien s'ils ne nous donnaient pas satisfaction immédiate: 84 000 F pour les bourses de l'enseignement supérieur, 95 000 F pour les bourses du 4 août. Evidemment nous avons eu une réponse favorable"*[2]. C'est un sens du repertoire syndical : alliant pressions et négociations. C'est l'époque en tous cas où l'on dit qu'une grève de l'UNEF qui n'est pas suivie à 90 %, c'est un échec. *"Chacun s'accorde à saluer la naissance d'un nouveau groupe de pression et les partis du gouvernement commencent à courtiser l'union nationale, qui prend ainsi le relais de leurs organisations étudiantes"*[3]

Sécurité sociale et pré-salaire revendiqués

La sécurité sociale étudiante est acquise contre une bonne partie de l'UNEF qui ne voulait pas être affiliée au régime général. Un délégué des Beaux-Arts explique que c'est *"abandonner la direction des intérêts des étudiants aux masses ouvrières (...) nous refusons la fonctionnarisation des étudiants, l'assujétissement aux pouvoirs publics, aux syndicats ouvriers ou autres, à l'administration (...) vous êtes tous destinés à avoir des carrières libérales... je vous demande de bien réfléchir"*[4]. La Sécurité sociale est acquise par les moyens les plus classiques du groupe de pression : il n'y a pas de grandes manifestations, ni de grèves pour l'obtenir. Trouvat expose au congrès de 1948 :*"On a sorti 3 000 affiches et 50 000 tracts. Il y a eu des conférences de presse, les journaux en ont parlé".* Lebert se fait embaucher à l'assemblée nationale, comme sténo[5]. Il est sur place au moment où tout se joue[6]. La loi est votée le 23 septembre 1948.

Enfin, le salaire étudiant, ou allocation d'études, est adopté comme revendication. Au congrès de 1949 la commission n'a pas pu se tenir. La question est abordée l'avant dernier jour *"avec quelques étudiants qui avaient réussi à tenir plus de 36 heures sans dormir"* en présence de députés PCF (Garaudy) et MRP (Cayol)[7]. Le pré-salaire est adopté à la quasi unanimité en 1950. Mais *"la législature est terminée, pas de pré-salaire"*[8].

En tous cas, grève, manifestations de rue, action parlementaire, revendications en commun avec les syndicats ouvriers et universitaires *"quel changement sur les timides démarches et voeux polis"*[9]

UNE EVOLUTION FRAGILE MAIS IRREVERSIBLE

Pour conclure, cette évolution reste fragile. Tout le monde souligne l'apathie du milieu. Déjà, les délégués de 1946 revenus dans les AG *"entendaient bien ne rien changer à leurs habitudes. La victoire des syndicaux restait bien fragile"*[10]. En 1948 il est difficile, dans les AG, de *"trouver dix étudiants acceptant de perdre une année entière pour l'UNEF"*[11]. Il n'y a qu'une minorité active qui fait quelque chose. *"Je puis affirmer que les belles phrases de la Charte de Grenoble(...) sont lettre morte à Clermont"*[12]. Cette fragilité explique le tournant de 1950. La délégation lyonnaise au congrès d'Arcachon signale[13] que la Charte fut contestée par quelques délégués mais que le débat de fond sur le *"malaise grave ainsi décelé n'a pas eu lieu"* et qu'un certain nombre de délégations refusent d'adopter une *"attitude logique et conséquente"* quant aux moyens d'actions syndicaux. Ils critiquent également les méthodes d'action *"trop purement parlementaires du bureau"*, l'insuffisante conscience de la nécessité de mouvements de masse. Ils regrettent surtout que les voeux d'apolitisme reviennent sans susciter de réactions. Toutefois, les lyonnais notent des "progrès encourageants" et des signes qui *"montrent la possibilité de renforcer notre organisation nationale et d'en faire enfin un syndicat digne des buts qui lui sont fixés"*.

En effet, ce "tournant" n'est pas un retour en arrière, à l'UNEF d'avant-guerre. Certes, la "génération de Grenoble" et de l'après-guerre quitte les bancs des universités et de l'U.N. dans le contexte du début de la guerre froide. Mais dans les débats ultérieurs, entre majos et minos -c'est là que le terme apparaît- il ne s'agit pas d'opposition entre partisans et adversaires d'une Charte dont il y a peu d'adversaires déclarés[14]. *"A l'exception des nostalgiques d'extrême-droite, il n'y a pas de contre-mémoire à la "tabula rasa" de Grenoble"*[15] (c'est sur d'autres sujets, notamment internationaux, que les clivages se manifesteront). La sécurité sociale est un acquis, même ceux qui s'oppo-

---

[1] *Les sources* page 54

[2] procès verbal du congrès d'Arcachon, 1948 BDIC 4° delta 1151 1947-1953.

[3] *Les sources* page 54

[4] procès-verbal du congrès d'Arcachon, 1948 BDIC 4° delta 1151 1947-1953.

[5] MNEF *Le dictionnaire des 40 ans*, 1988, page 206

[6] dans *le régime de sécurité sociale des étudiants,* LGDJ 1962, Jacques Antoine Gau expose les étapes du débat parlementaire.

[7] Congrès du Touquet 1949: rapport de la délégation lyonnaise. BDIC 4° delta 1151 1947-1953.

[8] Bruges, *Jeune Révolution* N° 14, avril 1951.

[9] Borella La Fournière page 55

[10] Borella La Fournière, page 55

[11] Lavaud, page 49

[12] *Esprit* N° 189, avril 1952, page 55

[13] Compte rendu de la délégation lyonnaise au congrès d'Arcachon. BDIC 4° delta 1151 1947-1953.

[14] *L'observateur étudiant* en janvier 1954 estime que l'UNEF *"vit depuis 8 ans sur l'idéologie de ses ennemis"*

[15] Alain Monchablon, "le mouvement étudiant et sa mémoire: l'UNEF après 1945 entre tradition et oubli" *l'homme et la société* 1-2/1994, page 116

saient à sa création, une fois aux postes de commande, doivent la défendre. Y compris en utilisant le repertoire syndical inauguré en 1946 : grève, manifestations. En 1951 c'est à l'appel d'un "bureau majo" que pour la première fois plusieurs milliers d'étudiants manifestent à l'appel de l'UNEF boulevard Saint Michel. Et en 1953 le président "majo" de l'UNEF, reçoit des coups de matraque sur la figure dans une manifestation. Même l'allocation d'études demeure revendiquée, même si c'est avec moins de vivacité mais il est vrai que le projet a été enterré à l'assemblée nationale... *"Héritiers de l'UNEF d'avant-guerre, ils ont subi profondément l'influence des annés précédentes. Ils ont pris l'habitude de considérer l'UNEF comme un syndicat et leur apolitisme ne les empêche plus de déclencher une grève"*[1].

Ainsi, le syndicalisme étudiant n'est pas le produit spontané d'un milieu étudiant "prolétarisé" prenant conscience d'intérêts collectifs. Il a fallu la rencontre entre des individus ou des groupes porteurs d'un projet (à vrai dire de pratiques et de projets voisins forgés au cours d'expériences sinon communes, du moins proches : l'épreuve de la guerre, de l'occupation et de la Résistance), un contexte social, politique tant national qu'international et une stratégie. La syndicalisation de l'UNEF est un "coup de force" (non pas au sens de "complot" mais d'innovation). Ceci explique que la "conscience syndicale" soit d'abord venue du sommet, d'équipes restreintes, d'où la fragilité de cette "conscience". Mais les succès obtenus ont imposé pour la suite un cadre de référence syndical. Nous l'avons vu au plan national : L'UNEF se conforme à la tradition française d'adhésion volontaire aux syndicats, alors qu'on a des associations étudiantes comme en Grande Bretagne, en Suisse ou dans les pays nordiques où de fait l'adhésion est obligatoire avec un taux de syndicalisation de 90 à 100% (en concordance d'ailleurs avec les traditions syndicales nationales). Mais il y a également des effets au plan international[2]. Le modèle de l'UNEF syndicale -ce n'était pas la seule union nationale qui existait- va devenir une référence, positive ou négative[3]. *"Syndicat unique de la classe étudiante"*[4] l'existence d'une seule organisation "représentative" - la FFEC la reconnaît enfin en 1950[5], et l'Union des Grandes Ecoles, formée en 1947 y adhère en 1956 - va en retour forger une identité collective, intériorisée par les étudiants et reconnue par l'opinion et les institutions.

AU CONGRES DE GRENOBLE

(procès-verbal du congrès - BDIC - dossier "étudiants - UNEF" 4° delta1151 (1946)

AG	DROIT	MEDECINE	SCIENCES	LETTRES	PHARMA	DENTAIRE	ARTS
AIX	PINELLI			KEVERS			
ALGER	RAOUX						
ANGERS		AGUILE					
BESANCON			LABICHE				
BORDEAUX	RUSTMANN BLADIER	HENIN ROUSCHE	CHAUVIN		BARITEAU		
CAEN	PHILOUZE	GOGUEL COLLIN	LAISNEY	JEANNE SAUTREUIL BONNET			
DIJON	ABRIC	MOUTRILLE					
CLERMONT-FD						DEFROTTIN ROUX	
GRENOBLE	CAVAT	EYMIN	GUICHARD MUCCADI	ESPINASSE	PEQUIGNOT CHARDON		RAMIER VAUDELEAU
LILLE	COPAIN LEVEVRE SAVARY	LEGRAND COURTEVILLE BOCQUILLON FALAUX	DELASALLE DELBECK	GEOFFROY	MEUNIER		
LYON	BOUCHET BEURTON	MIGUET BERGERET	PANNETIER VERMEULEN	POUILLERE ARGAUD	COMTE	GAY BLANCHET GAMEL	
MARSEILLE	ANTONIOTTI						
MONTPELLIER	CAUVY MARTEL BOLVERELLE DEIXONNE LEROUX	TOLLINCHI REBOUL		LACONDE GONTARD	CHATAIN		
NANCY	BEJIN FRANCOIS HUMBERT	AUBERT		FRANCOIS	CARRAY		
NANTES	MENIN	VERCELLETO	DURAND		DEMONDRAGON	GOUIFFET JARDINE	
NICE	TREMOULET BAROVERO						
PARIS	BEAUMONT CULIOLI CHEMIN DAVID GOURIDE VILLEQUIER	VELU MERCHIER	SENTIS BURLOT MARCHAND MARGAT PAPINEAU DEJEAN RIOU BOUJARD	HILAIRE DELECLUSE LUSTIGER LESURE	FLEURY AUDOUX BOUCHIAT VERNIER VEYRE	JOUSSE	KRIEGEL
POITIERS	BERLAND	SCHMIDLIN		COURSIER LEROY GRENOUILLET DAUDET			
ROUEN		BOURSIER					PEROUZET
RENNES	TAMINEAU LEJUNTER	DAGORNE	CHAUVET GUIGUOT	LEBERT	JOUVIN	MORIN	AMIRIC
SANATORIUM	DUPINT	CHARDONNET	BON				
STRASBOURG	DUCHATEAU	SCHUE					
TOULOUSE	BARTHET PINAUD SERNY TROUVAT		PARANY	TROUVAT			

[1] Lefevre, page 109.

LE CONGRES ET LA CHARTE DE GRENOBLE

Alain Monchablon

Si d'une manière générale les anniversaires et commémorations sont maniés avec précaution par l'historien, qui peut toujours y soupçonner des risques de mystification plus ou moins consciente, il est particulièrement délicat d'analyser les supposés tournants dans l'histoire du mouvement étudiant, car la faiblesse de la tradition mémorielle, aggravée parfois par le caractère imaginaire de celle-ci mène souvent à en majorer la portée.

De ce point de vue, je dois me reprocher d'avoir, lors d'une étude déjà ancienne[1], renvoyé dans les ténèbres d'une «préhistoire» balbutiante du mouvement étudiant la période antérieure à 1946 ; c'était reprendre sans critique, voire amplifier, la grille de lecture proposée par un ouvrage qui fut dans les années 1950 et 1960 la bible des syndicalistes de l'UNEF, et qui distinguait trois âges successifs du mouvement étudiant : l'âge folklorique jusqu'à 1918, l'âge corporatiste jusqu'en 1945, enfin l'âge syndical[2]. On notera que ces ruptures proposées coïncident avec les grandes scansions de l'histoire nationale que constituent les lendemains de guerre. Dans un article sur les facteurs de continuité et de discontinuité dans l'évolution du mouvement étudiant, un sociologue américain avait noté que les discontinuités l'emportaient lorsque les lendemains de conflits mènent à la recherche d'un nouveau rôle pour les étudiants dans la société.[3] De fait, en France, le lendemain de la Première Guerre mondiale avait vu un certain renouvellement des fonctions de l'UNEF, et on avait parlé d'AGE «régénérées» par les étudiants anciens combattants.

C'est donc bien l'effectivité de la rupture que constituent le congrès de Grenoble et la charte qui y est votée en 1946, qu'il s'agit ici d'interroger[4]. Par choix délibéré je me bornerai, à l'exclusion des témoignages ultérieurs, à utiliser les sources contemporaines, à commencer par le compte-rendu officiel du congrès[5]. Je commencerai par présenter le congrès et ses travaux, pour m'interroger ensuite sur son caractère de continuité ou au contraire de rupture avec la tradition antérieure de l'UNEF.

«A vrai dire nous ne savons toujours pas, et nous ne saurons sans doute jamais si chez ceux qui prirent en mains l'AGE après la Libération le concept syndical précéda ou non l'action» (brochure de l'AGE de Lyon, 1951)

Le congrès

Le 35e congrès de l'UNEF se réunit du 22 au 28 avril 1946 à Grenoble, tantôt à l'amphithéâtre de Médecine, au centre-ville, tantôt au sanatorium étudiant de Saint Hilaire du Touvet, situé à quelque distance de la ville. Il s'ouvre en présence du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, qui remplace le Ministre de l'Education Nationale empêché, et du maire de Grenoble. A côté des séances de travail, les délégués participent à des «excursions» (c'est le terme employé) touristiques dans les environs.

Il ne s'agit pas du premier congrès de l'après-Libération : un congrès extraordinaire s'était tenu à Paris en automne

1944, et le congrès ordinaire de 1945 avait eu lieu à Dax durant les congés de Pâques 1945. Mais c'est le premier congrès de l'après-guerre, une fois achevé le retour des prisonniers en Allemagne, dont les étudiants ; comme cela avait été fait en 1919, le choix s'était d'abord porté sur Strasbourg redevenue française, mais l'impossibilité matérielle, révélée trois semaines avant la date prévue, amena à se reporter sur Grenoble, dont l'AGE assurait avoir la capacité d'assurer l'accueil des délégués.

Ceux-ci sont au nombre de 134, représentant 23 Associations Générales d'Etudiants (AGE) de province, y compris celle des étudiants du Sanatorium (Dijon fermée depuis la guerre), et sept associations parisiennes, représentant les cinq facultés ainsi que les écoles d'Art et la Chirurgie Dentaire. Les délégués parisiens sont les plus nombreux, (27), suivis par Lyon (12) et Lille (11).

La répartition par discipline universitaire correspond à l'importance numérique des facultés alors : Les plus nombreux sont les étudiants en Droit (39), suivis par ceux de Médecine (24), puis de Sciences (22), et de Lettres (21), enfin de Pharmacie (14) ; il faut y ajouter ceux inscrits en Chirurgie Dentaire (8), ou dans les écoles d'Art (6) ; mais ces chiffres sont à manier avec précaution : Arthur Kriegel

---

1 Alain Monchablon : *Histoire de l'UNEF, 1956-1968*, PUF, 1983.

2 Michel de la Fournière et François Borella : *le Syndicalisme Etudiant,* Seuil, 1957.

3 *Daedalus*, n° 97-1, winter 1968, Frank A.Pinner : «Tradition and Transgression, Western European Students in the postwar world».

4 cf. également *Les Cahiers du GERME*, n° 1, mars 1996, consacré à la Charte de Grenoble.

5 Dossier «Etudiants- UNEF», cote 4° delta 1151, BDIC. Sauf indication contraire, les citations sont issues de ce compte-rendu.

étudiant en médecine de Paris est là comme délégué de Paris-Arts[1], Charles Lebert étudiant en chirurgie dentaire de Rennes est présent comme délégué des Lettres[2].

L'UNEF affirme alors grouper 37618 étudiants, sur un total de 123000. Les adhérents parisiens ne sont que le quart des effectifs nationaux, soit 8960 membres ; encore sont-ils dispersés en plusieurs associations, alors que les délégués lyonnais se flattent de représenter la «Première AGE de France», délégation diverse mais homogène dans ses votes, forte de 4000 adhérents, contre 1400 l'année précédente. Vient ensuite l'AGE de Rennes, qui avec 3500 inscrits, aurait la plus forte proportion d'adhérents.

Le congrès s'organise en multiples commissions de travail, qui portent sur :

- la vie matérielle de l'étudiant (repas, logement bourses)
- la participation de l'UNEF à la réforme en cours de l'enseignement
- les affaires intérieures
- les affaires internationales[3]
- les affaires militaires
- le sport
- les affaires coloniales (le terme officiel est «d'outre-mer», mais parfois les mots retardent)[4]

Elles débouchent sur de multiples vœux qui portent sur :

-la suppression des droits universitaires
- des bourses (de recherche) accrues
-des subventions accrues aux restaurants universitaires, et renforcement de leur gestion étudiante
- la participation des étudiants au Comité supérieur des Oeuvres, et à la direction des cités universitaires ;
- la création d'une année de préparation à l'Université
- l'abolition du numerus clausus en médecine[5]

La commission de réforme de l'UNEF, dont les conclusions aboutissent à la Charte, n'est donc qu'une commission parmi d'autres. Son rapporteur, Jean Vuillequiez, est un délégué de Paris-Droit, mais le texte de la Charte est surtout l'œuvre de la Commission d'études syndicales de l'AGE de Lyon, qui en avait été chargée par le conseil d'administration de l'UNEF en janvier 1946.

Le rapporteur énumère quatre reproches faits à l'UNEF : son recrutement étroit, le fait que les avantages matériels obtenus soient réservés aux adhérents, la conception de l'UNEF *«comme le repaire des derniers bambocheurs»* ; enfin l'accusation de vouloir *«rester une caste à part au sein de la nation [...]. C'est un reproche qu'on nous a fait après la Libération»*. La Charte est ensuite lue, présentée comme l'élément doctrinal de ce qui doit être le *«renforcement du caractère représentatif et syndical de l'UNEF»*. La discussion en séance plénière qui suit est assez limitée et confuse. Elle ne porte guère sur les principes de la Charte (il est vrai qu'il est demandé aux délégués de ne pas *«faire de remarque sur un thème ou sur un autre»*), pas davantage sur le présalaire[6] mais sur quelques conséquences pratiques du changement proposé : les délégués des AGE s'inquiètent surtout de l'élargissement du recrutement de l'UNEF, qui ferait des dirigeants d'AGE les élus de tous les étudiants d'une université ; au point qu'à plusieurs reprises Pierre Trouvat, président de l'AGE de Toulouse (qui comme Lyon et Caen vient de mettre en oeuvre ce système), et partisan de la Charte, leur dit qu'ils *«n'ont pas bien compris»* le texte. Celui-ci est pourtant adopté, sans qu'on ait d'indication sur le vote.

Par ailleurs, le congrès élit de nouveaux dirigeants : le président sortant, en place depuis deux ans, Emmanuel Villedieu[7] dut subir une séance de quitus tendue le 23 au soir ; durement critiqué, il en parle comme d'une séance *«d'Inquisition»*, *«d'interrogatoire de Cour d'Assises»*. Il est pourtant largement élu Président d'honneur, malgré l'opposition de Lyon, appuyée seulement par Nancy, Paris-Arts, et les abstentions de Rennes, Sana, et Paris-Lettres. Par ce vote, une continuité, au moins minimale, est ainsi maintenue avec l'avant 1946.

EFFECTIFS ANNONCES :

PROVINCE : AIX 400, BORDEAUX 2100, BESANCON 450, CAEN 650, CLERMONT FERRAND 800, DIJON (pas d'indication. Le délégué explique que l'AG est fermée depuis la guerre). GRENOBLE 500, LILLE 2040, LIMOGES 360, LYON 4000, MARSEILLE 1640, MONTPELLIER 3100, NANCY 1705, NANTES 1052, NICE 250, POITIERS 757, RABAT 504, ROUEN 500, RENNES 3500, SANA 700, STRASBOURG 1400, TOULOUSE 2000, TOURS 250.

PARIS : DROIT 700, LETTRES 4200, SCIENCES 1200, DENTAIRE 700, ARTS 500, MEDECINE 740, PHARMACIE 920.

Continuité

L'élection des dirigeants, par sa forme en effet ne tranche pas avec le passé : il n'y a toujours ni élection collective du bureau, ni engagement sur un programme. Il n'est pas sûr que, malgré les objurgations d'un vice-président sortant, Pierre Rostini, la situation en 1946 diffère de ce qu'il déplorait pour la période antérieure : *«des étudiants qui se présentaient [au bureau] pour avoir des avantages honorifiques ou pour faire des voyages»*. Dans une brochure de peu postérieure, l'AGE de Lyon, qui n'a pas voulu présenter de candidats, déplore la *«course aux postes»* et les *«considérations personnelles ou régionales servies parfois par des procédés inacceptables»* qui ont présidé à l'élection.[8]

Le même Rostini avait fait une mise en garde liminaire aux congressistes le 21 avril : *«je vous demanderai d'apporter à*

---

1 Arthur Kriegel, alors étudiant communiste, a été l'époux de l'historienne Annie Kriegel.

2 Charles Lebert, est dans les années qui suivent, pour le compte de l'UNEF, un des fondateurs de la Sécurité sociale étudiante.

3 Plusieurs délégations d'étudiants étrangers sont présentes ; mais il s'agit surtout de préparer le congrès mondial des étudiants en août 1946 à Prague, qui aboutira à la constitution de l'Union internationale des étudiants (UIE).

4 *L'A, organe bimensuel de l'AGE de Rennes*, 17 mai 1946.

5 *Le Courrier de l'Etudiant*, n° 28, 15 mai 1946.

6 lequel, curieusement, est revendiqué *«tout au moins pour les étudiants»* ; façon de tenir en marge les étudiantes ?

7 Etudiant en droit à Caen, puis notaire, il sera de 1958 à 1961 député UNR du Calvados, et en 1968 président du syndicat des notaires de France.

8 *Lyon Etudiant*, juin 1946.

votre travail, cette fois-ci, beaucoup de sérieux, beaucoup de bonne volonté». Sans empêcher que le congrès ressemble aux précédents et à ceux d'avant guerre : chahuts bruyants, pétards et séances de nuit, banquet final arrosé[1].

Cette continuité est logique, le milieu étudiant n'ayant pas été transformé dans sa composition, ni parfois dans ses sensibilités politiques : au congrès, l'Office de Droit demande *«que les femmes [magistrats] ne soient affectées qu'aux seuls tribunaux d'enfants».*

[2]Par ailleurs, on sait qu'en 1946 circulent dans différentes facultés de médecine des pétitions demandant un numerus clausus contre les étudiants juifs[3]. Il est douteux également que l'acceptation de nouvelles formes spectaculaires d'action étudiante soit une nouveauté du congrès ; c'est à tort que l'on imagine la grève comme une innovation dans le mouvement étudiant : sans remonter aux années 30, on peut se borner à signaler que les délégués en commission de l'Office de droit, le mercredi 24, ont évoqué, et qualifié comme telles, leurs grèves récentes menées pour leurs revendications particulières.

Au lendemain du congrès, sa nouveauté échappe aussi bien au *Monde* qui ne consacre au congrès que quelques lignes[4], qu'à la presse étudiante : Le *Courrier de l'Etudiant* insiste sur les multiples voeux revendicatifs, sans souligner la Charte ; il en va de même dans *Strasbourg Université* et *Toulouse Université.* Ou bien il est donné de la Charte une interprétation restrictive : *«la presque totalité des AGE ont insisté pour exiger de l'UNE qu'elle se tienne résolument à l'écart de toute position politique, et surtout de toute tendance qui pourrait se manifester pour écarter les étudiants d'un terrain strictement corporatif». - «Et pour plus de sûreté, nous ne voulons pas à notre tête de gens qui se soient nettement affirmés comme dirigeants de cercles politiques ou religieux. La Charte de l'Union Nationale rédigée au congrès de Grenoble fixe les devoirs et les droits de l'étudiant, envisage les moyens de faire respecter les uns et les autres, donne une ligne de conduite très précise à notre collectivité»*[5].

L'Union Nationale des Etudiants a élu hier son nouveau bureau

tandis que les observateurs étrangers parcouraient l'épopée du Vercors

La délégation étrangère devant les débris de planeurs allemands à Vassieux-en-Vercors.

Deux morceaux de résistance ont occupé, hier, la cinquième journée du 35e Congrès de l'Union Nationale des Etudiants : la commission des affaires internationales et l'élection du nouveau bureau de l'U. N

L'accord a été réalisé sur plusieurs points très importants notamment la composition des invitations pour le Congrès mondial qui se déroulera à Prague, dans la deuxième quinzaine d'août; le projet de constitution de la future organisation internationale des étudiants, et les relations de cette future organisation avec la Fédération Mondiale de la Jeunesse démocratique.

La position de l'U. N. sur le plan international a été clairement définie, ce qui permettra aux délégués français au congrès international d'avoir une attitude nette.

Enfin, le représentant des étudiants musulmans a fait un intéressant exposé sur le problème de l'enseignement au Maroc.

L'élection du bureau de l'U. N. qui s'est terminée fort tard dans la nuit, a donné les résultats suivants :

Sont élus : président d'honneur : M. Emmanuel Villedieu, président sortant ; président : M. Pierre Trouvat (Toulouse) ; vice-présidents : M. Reboul (Montpellier), chargé des affaires extérieures, et M. André Dissard (Alger), chargé des affaires intérieures; secrétaire général : M. Charles Hebert (Rennes).

Aujourd'hui à 11 h 30 tous les congressistes se rendront au monument des Diables bleus, où ils déposeront une palme en hommage à leurs camarades morts pour la France.

LES ETUDIANTS ETRANGERS DANS LE VERCORS

Tandis que les délégués des Asosciations générales des Etudiants français poursuivaient leurs travaux, le Service de Tourisme universitaire et l'A. G. de Grenoble avaient organisé, sous la conduite du capitaine Herbaud, un pèlerinage dans le Vercors pour les délégués des treize nations venus assister au congrès.

Ce circuit de propagande et de tourisme a permis à la future élite européenne de prendre un contact plus étroit avec l'épopée de la Résistance dauphinoise. Au cours de leur excursion les étudiants ont rencontré un héros particulièrement marquant de cette Résistance, le capitaine Thivollet avec lequel ils ont poursuivi leur visite et qui signa à leur intention de nombreux autographes.

Pourtant, si elle n'est ni poussée, ni reçue par une pression militante du monde étudiant, la Charte de Grenoble constitue bel et bien une rupture dont les effets se feront sentir progressivement.

Changement

Le renouvellement est d'abord celui des hommes du fait du refus, pour raisons de travail, de Pierre Rostini, vice-président sortant, d'être candidat, tous les membres du bureau élu en 1946 sont des nouveaux. Nouveau président de l'UNEF, le toulousain Pierre Trouvat était président d'une AGE fortement transformée, à la suite de l'épuration, pour raisons de collaboration, de son président précédent. Hors du bureau, la nouveauté est aussi grande : Paul Bouchet, président de l'AGE de Lyon qui joue alors un rôle essentiel, est également un nouveau venu à l'UNEF. Jean-Marie Lustiger, directeur de l'Office de Lettres et président sortant de Paris-Lettres, qui vote la Charte, est également un nouveau venu dans une UNEF naguère volontiers anticléricale[6]. Peut-on généraliser ces indications individuelles en un renouvellement d'ensemble des militants et de l'atmosphère chez les étudiants, qui serait l'équivalent du renouvellement contemporain du personnel politique ? On a ainsi expliqué l'échec du renouvellement tenté au congrès de Dax en 1945, et son succès à Grenoble en 1946, par le retour d'Allemagne des étudiants prisonniers de guerre ou déportés, survenu entre-temps[7]. Cela est plausible, mais reste à approfondir.

---

1 *Le Courrier des Etudiants*, 15 mai 1946, et *l'A Rennes*, 17 mai 1946.

2 En ce qui concerne les étudiantes, arrive en fin de mandat au congrès une étudiante, Françoise Villequiez, dont le mari était aussi vice-Président de l'UNEF qui a joué un rôle dans la vice-présidence internationale (notamment dans la préparation de la rencontre à Prague préparant le futur congrès de l'Union internationale des étudiants). Donc ce n'est pas une potiche. Cela dit, dans les documents de congrès il y a une discussion à un moment donné sur les villes sinistrées et l'aide à leur apporter. Là une commission est formée où il n'y a que des femmes. On les retrouve donc dans les tâches sociales classiques. On a comme compte-rendu d'élection des membres du bureau les noms des candidats. Une des deux candidates est élue, sans indication des débats. Les membres masculins du bureau ont, quant à eux, droit à éloges et tout

3 Claude Singer : *Vichy, l'Université et les Juifs*, p 336, 1992.

4 *Le Monde,* 30 avril 46.

5 *L'A Rennes*, 17 mai 1946.

6 Il s'agit de l'ex-cardinal-archevêque de Paris ; il présente cette période dans *Le Choix de Dieu*, p 150

7 François Borella et Michel de la Fournière : *Le syndicalisme étudiant*, p 52, Seuil 1957.

Du moins le nouveau président annonce aussitôt élu vouloir *«apporter à l'UNEF de grands changements»*. Il s'agit d'un changement en grande part impulsé du sommet, et qui repose d'abord sur la mise en pratique du caractère «syndical» du mouvement étudiant. Sans doute le mot est-il bienvenu pour remplacer «corporatif», bien usé au lendemain de Vichy. Pourtant Pierre Trouvat en juin 1946 reconnaît que dire de l'UNEF qu'elle *«est un mouvement syndical [...] eût fait bondir»*[1] peu de temps avant. Le mot, accepté du bout des lèvres par l'ancienne équipe[2], implique en fait un changement profond de perspective. D'une part il fournit un terrain commun aux divers militantismes étudiants, alors que ceux-ci avant 1939 se déployaient dans des mouvements exclusifs les uns des autres : Pierre Kast, dirigeant des étudiants communistes fait sienne la conception du syndicalisme étudiant[3], l'UNEF étant reconnue comme la seule organisation syndicale des étudiants, où les communistes doivent être actifs. La JEC adopte alors la même attitude, généralisée le 13 juillet 1946 par un accord entre les organisations politiques et confessionnelles d'étudiants, dont seule s'abstient la Fédération française des étudiants catholiques[4], et l'UNEF, laissant à celle-ci le monopole de représentation des étudiants dans leur ensemble, sur le mode syndical[5].

D'autre part, cette vocation rassembleuse se fait sur une conception nouvelle du milieu étudiant, celle du «jeune travailleur intellectuel». L'époque précédente n'avait pas produit de définition explicite des étudiants, mais de fait elle y voyait une élite en formation, ayant ses intérêts propres. Dès lors au contraire ce qui est visé est différent : *«nous envisageons une attitude nouvelle qui nous intégrera dans la vie de la nation»* indique Pierre Trouvat au cours des débats. De cette nouvelle conception les implications sont multiples : c'est l'allocation d'études ou présalaire, qui n'est pas explicitement mentionnée dans la Charte, mais immédiatement citée dans le commentaire du rapporteur. De même le journal de Rennes, bien informé, indique que *«le cas de l'assurance maladie est fortement envisagé par le bureau de l'UN»*. Plus largement, c'est également la prise en compte des questions coloniales d'une façon nouvelle : à un délégué qui s'inquiétait de la prise en compte par l'UNEF des revendications scolaires dans les colonies (sic), le représentant de Lyon eut cette réponse synthétique : *«on parle des droits de l'étudiant mais il faut que l'on puisse devenir étudiant»*.

JEAN D'HOSTIAM

LA VIE UNIVERSITAIRE

Le congrès national des étudiants

A Grenoble, hier, s'est déroulée la séance de clôture du 35e congrès national des étudiants.

La commission des affaires de la France d'outre-mer a émis plusieurs vœux tendant notamment à ce que l'indépendance traditionnelle de l'université soit rspectée aux colonies; toute ingérence des pouvoirs publics dans la nomination des professeurs soit supprimée ; l'enseignement libre colonial soit soumis aux mêmes règles et bénéficie des mêmes droits que l'enseignement libre dans la métropole; l'enseignement primaire devienne obligatoire et gratuit en Afrique du Nord; le montant de chaque bourse d'études accordée par le gouvernement soit le même pour tous les étudiants, sans distinction d'origine, et le nombre de bourses attribuées aux étudiants coloniaux soit augmenté.

La commission des affaires sportives a examiné l'offre qui a été faite à la France d'organiser les jeux universitaires de 1947.

M. Lainey a rendu compte de l'activité de l'office de la presse universitaire et notamment des relations entretenues avec les journalistes universitaires étrangers.

Enfin, les congressistes ont enregistré avec plaisir la création de maisons et de cinés-clubs universitaires.

Les congressistes se sont rendus au monument aux morts en présence de M. Schneiter, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

NOUVELLES SYNDICALES

Conclusion:

Le but assigné par la Charte de Grenoble était ambitieux : *«faire prendre conscience aux étudiants de leurs droits et de leurs devoirs tels qu'énoncés dans le préambule ci-dessus»* (art 1 des statuts). On ne s'étonnera pas que sa réalisation n'ait été que partielle et progressive ; mais son inscription dans un texte solennel devait lui donner une importance et une durée considérables et façonner l'évolution du mouvement étudiant. De ce point de vue la Charte de Grenoble constitue un tournant, même s'il n'a pas alors été perçu par tous.

Mais à certains égards, ce tournant est lui-même un retour à une tradition d'avant 1914, oubliée entre-temps : on oublie trop que les AGE nées à la fin du 19e siècle voulaient briser l'isolement par facultés des étudiants, et entendaient donner de ce fait une mission au mouvement étudiant : prouver que la formation de la jeunesse intellectuelle ne passait pas seulement par un savoir disciplinaire, mais aussi par une autoformation générale dans et par le mouvement étudiant. Ce n'était pas alors définir l'étudiant comme « jeune travailleur intellectuel », mais c'était en faire au moins un jeune intellectuel exigeant. La Charte de Grenoble a renoué inconsciemment avec cette tradition perdue.

NOUVEAU BUREAU

Président : TROUVAT Vice-Président extérieur REBOUL Vice-Président intérieur DISSARD Secrétaire Général LEBERG Trésorier PEQUIGNOT.

---

1 *Le Courrier des Etudiants*, juin 1946 : «que veut être l'UNEF ? »

2 *Le Courrier de l'étudiant*, janvier 1945 : Emmanuel Villedieu, «l'UNEF et le syndicalisme estudiantin».

3 *Le Courrier des Etudiants*, mai 1945.

4 la FFEC s'y ralliera en 1950.

5 Un arrêté ministériel du 13 septembre 1946 en tire les conséquences en ne mentionnant que les AGE de l'UNEF comme représentatives au Centre National des Oeuvres.

LA TRANSITION

Pierre ROSTINI[1]

C'est moi qui étais secrétaire général de l'Union patriotique des organisations étudiantes. Je sais donc comment l'UPOE a fonctionné. D'autre part c'est moi qui étais président du comité préparatoire international que nous avons crée à Prague au moment du congrès mondial des étudiants du 17 novembre 1945. Pendant la guerre on avait décidé que le premier congrès d'étudiants devait avoir lieu à Prague un 17 novembre car les Allemands, le 17 novembre 1939 avaient détruit l'université de Prague, avaient fusillé les dirigeants de l'Union nationale des étudiants tchécoslovaque qui faisait partie, comme l'UNEF de la CIE, Confédération internationale des étudiants. La CIE n'a pas joué de rôle pendant la guerre.

Il y a quelque chose qui n'a peut-être pas été suffisamment dite, c'est la création du Service national des étudiants par Vichy. Parce que c'était exactement contre les AG. Par exemple, j'étais en 1943 président de l'AG d'Aix. Le fameux statut type, nous ne l'avions jamais vu, jamais appliqué. Mais le Ministère de l'éducation avait crée à Aix, contre l'AG, une section locale du SNE, qui recevait tout, qui représentait les étudiants partout.

A la Libération, je ne crois pas qu'il ait été question à un moment ou à un autre de dissoudre l'UNEF. D'abord je ne vois pas pourquoi il y aurait eu une dissolution de l'UNEF. C'est moi qui me trouvais à Paris pendant cette période. Nous avons fait un congrès en novembre 1944 au cours duquel nous avons renouvelé le bureau de l'UNEF, nous avons même eu une commission d'épuration qui a épuré trois personnes, le président de l'AGE de Lyon, le président de l'AG de Toulouse et un président de la section coloniale (mais lui c'est tout a fait autre chose, on l'a épuré et puis on l'a gardé. Il était arrivé par hasard dans cette fonction, il ne savait plus où il en était.) Ceci étant, l'UNEF a toujours été reçue à partir de ce moment là, dès le lendemain de la Libération, par tous les ministres, quels qu'il soient, puis ensuite par le ministre qui nous intéressait le plus qui était Capitant. C'est vrai qu'il y avait une Union des étudiants patriotes qui s'était constituée avec les sections étudiantes des mouvements de libération. Dans cette Union des étudiants patriotes il y avait aussi le représentant des étudiants communistes qui n'était pas encore l'UJRF à l'époque. C'était Pierre Kast leur représentant, ce n'était pas Annie Kriegel. Ensuite nous avons fait l'UPOE. Elle a été constituée par l'UNEF et par l'ensemble des mouvements de résistance, sauf les socialistes qui s'étaient mis eux un peu à part. A l'UPOE, j'étais secrétaire général, j'avais un adjoint politique, Manuel Bridier, qui représentait le Front national, et d'un adjoint «confessionnel», Launay, qui représentait la Fédération française des étudiants catholiques. Au sein de l'UPOE on examinait tous les problèmes globaux qui se posaient pour le mouvement étudiant au lendemain de la guerre. Puis après c'est vrai que l'UPOE a disparu parce que les sections des mouvements politiques ou des mouvements de résistance n'ont plus joué aucun rôle dans le mouvement, sur le plan des oeuvres universitaires notamment, dans toute une série de domaines, et l'UNEF est redevenue, petit à petit, ce qu'elle était. Pierre Trouvat disait que je «noyais le poisson» (il dit cela dans un article qu'il a publié dans *Le Semeur*). En vérité Trouvat n'était pas là. Il ne savait pas que petit à petit l'UNEF avait été remise en place dans tous les organismes où elle jouait un rôle avant-guerre. Même dans la Confédération des travailleurs

[1] Témoignage au colloque du GERME « La Charte de Grenoble, naissance d'un syndicalisme étudiant », Paris, 20 mai 1995. Publié dans *Les Cahiers du GERME*, spécial N° 1, mars 1996.

intellectuels.. On m'a appelé un jour en me disant «tu es vice-président de la CTI». J'ai découvert la CTI lorsqu'on m'a expliqué en novembre 1944 qu'il fallait que l'UNEF reprenne sa place dans la CTI dont elle avait été éliminée. Je ne savais même pas ce que c'était que la CTI. J'étais à l'Union nationale des intellectuels, qui était, elle, issue de la Résistance. Au lendemain de la Libération, la CTI s'est retrouvée en concurrence avec l'Union nationale des intellectuels qui fédérait exactement les mêmes catégories de travailleurs intellectuels

Très honnêtement je ne me suis pas rendu compte d'une influence doctrinale, de pensée, d'orientation, de la CTI sur l'UNEF. Je ne crois pas qu'il y en ait eu à un moment ou à un autre. Les quelques présidents que j'ai connus de l'UNEF d'avant guerre, par exemple Claude Delorme ou Gaston Anteby n'ont jamais fait état d'une influence de la CTI. La seule chose que l'on peut dire, c'est que Rosier était l'animateur de la CTI dans les années Jean Zay.

En ce qui concerne les «délégués Capitant», il y avait un grand projet de représentation du mouvement étudiant qui partait des facultés. Il s'agissait d'élire des représentants de facultés, élire des représentants d'académie qui devaient élire un président général des étudiants. Le projet de président des étudiants par faculté était un projet qui avait été essentiellement préparé par les amis de Pierre Kast et les représentants des étudiants catholiques. C'était un gros projet. Il s'est réduit aux délégués Capitant que j'ai défendu moi-même au Conseil d'Etat. Capitant n'avait aucune idée précise. Il a fini par accepter que dans chaque conseil d'université, il y aurait des étudiants élus. Alors je suis allé au Conseil d'Etat, voir Monsieur Huysmans qui était le rapporteur de ce projet. J'ai discuté pendant une heure avec lui, et le projet a été ainsi adopté. Voilà les délégués Capitant. Malheureusement les étudiants ne votaient pas beaucoup.

On a discuté des jours et des jours de toutes ces choses là, parce qu'en fin de compte tous les problèmes étudiants sont crées par les dirigeants étudiants. Il ne faut pas croire que la masse des étudiants s'intéressait à tout ça. Ce que nous avons essayé de faire tout de suite après la Libération, c'est parce qu'on se trouvait devant beaucoup de problèmes qui intéressaient directement la vie des étudiants. Il y avait d'abord ceux qui rentraient des camps de concentration, des camps de prisonniers. Il y avait ceux qui avaient été militaires. Il fallait s'occuper des étudiants pour la Fondation sanatorium des étudiants de France, il fallait faire marcher les restaurants universitaires, c'était ça le premier des problèmes auxquels nous nous sommes heurtés. Et justement, je me souviens un jour d'avoir fait adresser une question écrite au Ministre de l'éducation nationale, dont le directeur de Cabinet était notre ami Rosier, sur ces problèmes là, parce que nous estimions que ça n'avançait pas. Ca veut dire que petit à petit, tout naturellement, l'UNEF s'est mise à jouer son rôle de gestionnaire qu'elle avait avant-guerre. Puis il y a eu la réflexion, en partant essentiellement de l'AG de Lyon et de toute une série de jeunes qui sont entrés dans l'UNEF à partir de la Libération, sur la signification du syndicalisme étudiant, etc. Je vais un peu vite dans mon résumé des choses, mais ça s'est passé un peu comme ça dans l'ensemble.

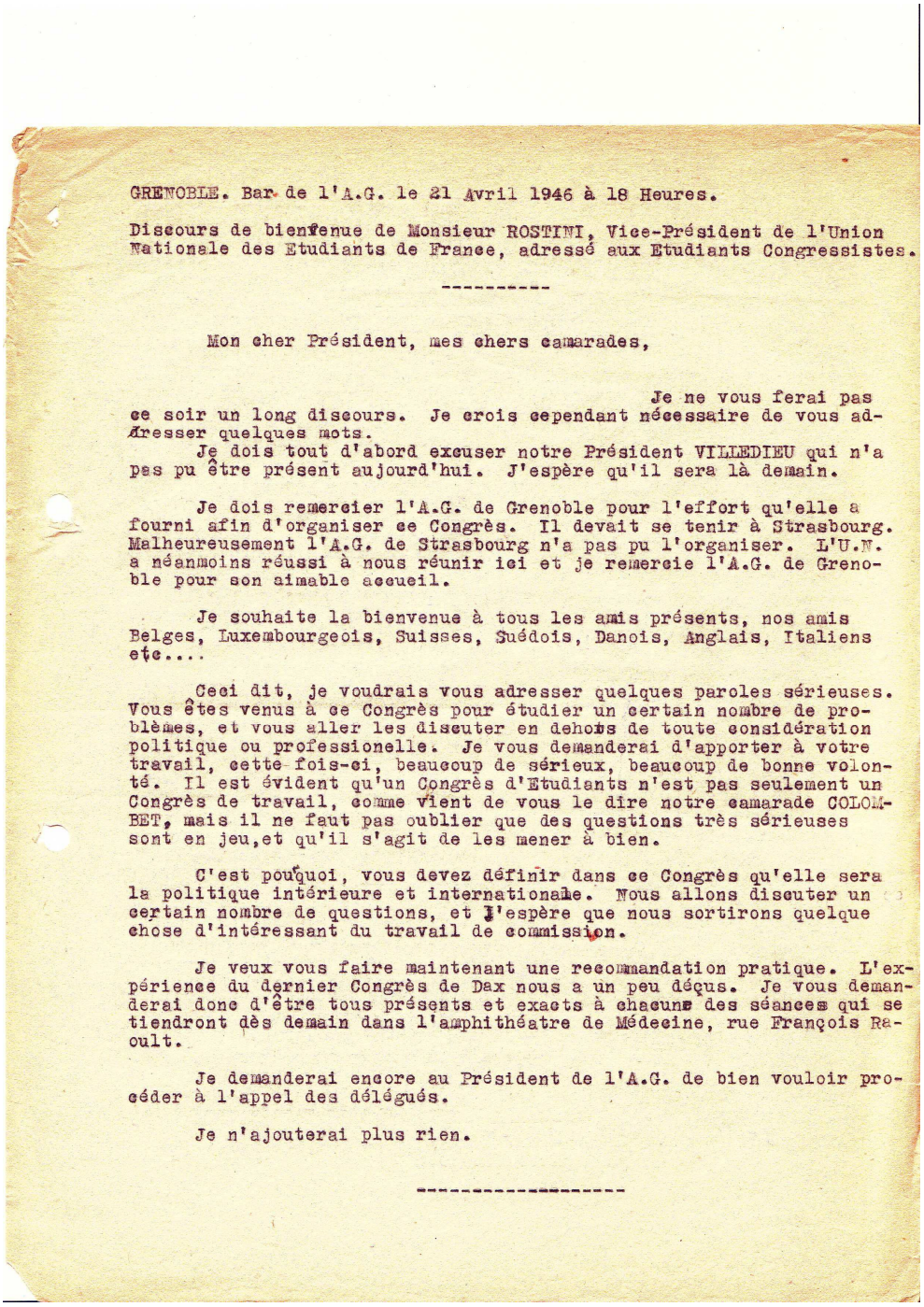

GRENOBLE. Bar de l'A.G. le 21 Avril 1946 à 18 Heures.

Discours de bienvenue de Monsieur ROSTINI, Vice-Président de l'Union Nationale des Etudiants de France, adressé aux Etudiants Congressistes.

Mon cher Président, mes chers camarades,

Je ne vous ferai pas ce soir un long discours. Je crois cependant nécessaire de vous adresser quelques mots.

Je dois tout d'abord excuser notre Président VILLEDIEU qui n'a pas pu être présent aujourd'hui. J'espère qu'il sera là demain.

Je dois remercier l'A.G. de Grenoble pour l'effort qu'elle a fourni afin d'organiser ce Congrès. Il devait se tenir à Strasbourg. Malheureusement l'A.G. de Strasbourg n'a pas pu l'organiser. L'U.N. a néanmoins réussi à nous réunir ici et je remercie l'A.G. de Grenoble pour son aimable accueil.

Je souhaite la bienvenue à tous les amis présents, nos amis Belges, Luxembourgeois, Suisses, Suédois, Danois, Anglais, Italiens etc....

Ceci dit, je voudrais vous adresser quelques paroles sérieuses. Vous êtes venus à ce Congrès pour étudier un certain nombre de problèmes, et vous aller les discuter en dehors de toute considération politique ou professionelle. Je vous demanderai d'apporter à votre travail, cette fois-ci, beaucoup de sérieux, beaucoup de bonne volonté. Il est évident qu'un Congrès d'Etudiants n'est pas seulement un Congrès de travail, comme vient de vous le dire notre camarade COLOMBET, mais il ne faut pas oublier que des questions très sérieuses sont en jeu,et qu'il s'agit de les mener à bien.

C'est pourquoi, vous devez définir dans ce Congrès qu'elle sera la politique intérieure et internationale. Nous allons discuter un certain nombre de questions, et j'espère que nous sortirons quelque chose d'intéressant du travail de commission.

Je veux vous faire maintenant une recommandation pratique. L'expérience du dernier Congrès de Dax nous a un peu déçus. Je vous demanderai donc d'être tous présents et exacts à chacune des séances qui se tiendront dès demain dans l'amphithéatre de Médecine, rue François Raoult.

Je demanderai encore au Président de l'A.G. de bien vouloir procéder à l'appel des délégués.

Je n'ajouterai plus rien.

LA CHARTE DE GRENOBLE : TEXTE ET CONTEXTE

Paul Bouchet[1]

Nos témoignages, à Pierre Rostini et moi-même, se complètent mais ne concordent pas toujours. Cela s'explique. Nous ne sommes pas intervenus au même moment, ni au même niveau. Pierre, c'est lui qui a fait la transition. Et en 1945 il est là.

Je suis arrivé à l'AG de Lyon après la Libération. Ce que je dis sur son histoire, c'est ce que j'ai appris après coup. Précisément l'AG de Lyon est donc donnée comme une des AG qui était donnée comme « collabo ». On avait mis un président provisoire pour prendre la place d'un président, arrêté, qu'on peut peut-être qualifier de « collabo », pas au sens où il est allé jusqu'au bout, mais en tout cas il était très « vichyssois ». Mais il faut savoir que dans la même AG, la corpo de lettres était animée par Gilbert Dru, assassiné par l'occupant Place Bellecour. En droit, le président était véritablement d'une tradition très à droite, longtemps très proche de Vichy, mais il était de ceux qui n'ont pas été collabos. Le vice-président de la corpo était lui d'une famille juive, il a fait de la résistance. On retrouvait dans les facs ce que je viens de dire au niveau de l'AG. Ce contre quoi il faut mettre en garde, comme d'ailleurs contre tous les manichéismes de cette période, c'est contre les simplismes, ce qui amène à ne juger que parcellairement les choses. C'est dire avec quel plaisir on voit la qualité des recherches. Il faut encore approfondir, repérer, revenir aux documents. Pour tout le reste, la mémoire enjolive.

J'interviens pour la première fois quand les amis de la Résistance me traînent à l'AG. Je ne savais pas où c'était l'AG. Donc au départ, je suis dans un lieu précis. Je ne suis pas à l'UNEF. je ne sais même pas que cela existe. L'AG est sous séquestre. Le restaurant vient d'ouvrir, il a de quoi nourrir au maximum cent étudiants. C'est tout petit, il y a de vieux fourneaux. Et ceux qui s'en occupent, ce sont des jeunes communistes. Il n'y a plus d'AG. Evidemment les besoins sont immenses et ils ne sont pas satisfaits.

J'avais craché mes poumons, comme beaucoup à l'époque, j'avais été obligé de me soigner à la campagne, je venais d'en revenir après avoir heureusement reconstitué ma santé et mes forces, je reprenais mes études en droit. Un beau jour un copain de médecine, un copain de résistance, il s'appelle Jean Bergeret, qui était un copain de Miguet, lui aussi de la résistance chrétienne, me dit « ça ne peut pas durer, avec tous les problèmes qu'il y a, il faut à tout prix qu'on fasse quelque chose. Le monde étudiant va se diviser ». Il y avait déjà l'Union patriotique des organisations étudiantes membre aussi de l'Union patriotique des organisations de jeunesse qui tendait à devenir un petit parlement étudiant où effectivement les chrétiens étaient en tant que tels, les communistes en tant que tels, les radicaux en tant que tels, etc. avec des batailles d'influence, ce que l'on ne connaît que trop par les temps qui courent : l'entrisme, le sortisme, le groupusculaire, etc. Ceux-là disent non. Ce n'est pas à la hauteur de la situation de l'histoire. Certes, la vieille AG était sous séquestre, mais malgré tout, c'est ça qu'il faut reprendre parce qu'il y a quelques installations matérielles, il y a un vieux fourneau, on peut faire des repas, il y a un local.

J'arrive donc au comité d'AG. Il y avait un président provisoire, c'est un résistant des maquis de l'Ain, et un vice-président dont il avait été décidé qu'il serait président, (décidé par ceux qui étaient les héritiers de l'UNEF dont ils parlent). Il y a les autres, qui effectivement, sont plus directement issus de la tradition résistante. Jacques Miguet, qui était déjà délégué au congrès de Dax, puis président de la commission d'études syndicales a eu son frère tué pendant l'Occupation. C'est le fils d'un médecin qui habitait près de la frontière suisse, c'est des gens pour qui la Résistance, c'est toute leur vie durant cette période. C'est la fidélité aux martyrs, c'est la fidélité à ceux qui sont tombés. C'est quelque chose qui est très loin, il faut le dire, de l'ambiance que l'on trouve dans les conseils d'administra-

[1] Ce texte est issu des interventions prononcées lors du colloque du GERME du 20 mai 1995 et du colloque RESSY – UNEF – UNEF ID du 13 avril 1996.

tion de l'UNEF. On disait « l'AG est un merdier, l'UNEF est un fromage, il faut assainir le merdier, il faut chasser les rats du fromage ».

Donc on me dit de venir, « ce soir il y a les élections, on a confiance en toi, tu seras accepté par tous les courants, ceux de la Résistance veulent que ce soit toi ». On m'amène. J'ai été élu à une voix. Celui qui était contre moi n'était pas du tout un collabo, c'est un type qui avait sa croix de guerre, qui avait combattu dans les armées de la libération, Disons qu'il était plus « traditionnel » que moi, mais il avait la confiance de ceux qui avaient commencé à être les gestionnaires, qui s'occupaient du restaurant, de tout ça. Ceux qui veulent le faire élire, veulent quelqu'un qui connaît déjà la maison, et qui va pouvoir faire tourner les services matériels qui sont obsédants : nourrir, loger les étudiants, les soigner. Moi on ne me connaissait pas, et pour cause, je n'y étais jamais allé. J'étais mis en minorité naturellement dans mon bureau au bout de huit jours, ça, ça correspondait déjà à des situations que vous connaissez bien. Ce que vous connaissez moins bien c'est que moi, au bout de huit jours, j'ai retourné la situation. J'ai dit : je serai l'homme de l'union, il faut m'en donner les moyens. Et en huit jours ça s'est fait. J'ai reconvoqué un comité d'AG, qui à la quasi-unanimité m'a réinvesti, et à ce moment là on s'est mis au travail, immédiatement. La Charte est sortie dans les trois mois qui ont suivi, en même temps qu'on mettait la main à la pâte. Le restaurant qui servait 70 repas quand je suis arrivé en servait 1200 quand je suis parti. Ca ne s'est pas fait tout seul.

L'esprit de la Résistance : l'amalgame.

Au sortir de la guerre, c'est cet esprit de la Résistance qui marque indubitablement la commission syndicale de l'AG de Lyon qui va préparer le texte soumis au congrès de Grenoble. C'est cet esprit qui marque toute la ville. Lyon se veut capitale de la Résistance. Lyon est la ville où quand les monômes défileront pendant plusieurs années ils font le détour Place Bellecour devant l'endroit précis, l'ancien café du Moulin à Vent, où la Gestapo a laissé cinq cadavres exposés pendant des heures, dont celui de Gilbert Dru.

Un détail, à lui seul rend de la couleur humaine. Les premiers défilés qui regroupaient les étudiants faisaient le détour par Bellecour, le lieu même où le corps de Gilbert Dru avait été exposé pendant des heures. On passait devant, et là on avait besoin de quelque chose : à partir du silence qui gagnait notre monôme, et bien on posait une faluche. Pourtant, nous, les résistants, quant on était arrivés à l'AG, on regardait évidemment ce côté folklore de très haut. Si on a finalement retenu la faluche, c'est que nous-mêmes, c'est notre apport à la tradition. C'est quelque chose que nous avons examiné très rapidement. C'est une chose qui peut paraître dérisoire aujourd'hui si on ne voit pas la force exceptionnelle : il nous fallait un symbole commun, déposer une faluche symbolisait l'amalgame.

Gilbert Dru est un de ceux à qui Aragon, poète officiel du PC triomphant à l'époque, dédie précisément « la Rose et le Réséda *», « celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas »*, c'est à la fois Estienne d'Orves, l'aristocrate et c'est Gabriel Péri, journaliste à *L'Humanité*, mais c'est aussi, c'est la dédicace, Guy Mocquet, le lycéen communiste martyr de Chateaubriand, et Gilbert Dru précisément.

C'est donc ces deux courants ainsi réunis par un poète, que l'on voit cohabiter de façon de plus en plus difficile. Mais ils cohabitent.

La commission d'études syndicales

Et dans la commission d'études syndicales de Lyon, ils y cohabitent avec une volonté effectivement d'action, mais d'abord une volonté de synthèse intellectuelle : ne pas reprendre les débats qui sous prétexte d'idéologie, sont des débats de division. Pourtant, des débats idéologiques, il y en avait. On discutait passionnément. La guerre avait redistribué les cartes beaucoup plus qu'on ne le dit présentement. Et donc on ne regardait pas ce qu'avait fait untel ou untel dans le passé, on regardait plus attentivement ce qu'il avait fait dans la période de l'Occupation, ce que nous appelions la *« fidélité à l'honneur étudiant »*. Il y avait une plaque qui était dédiée à tous les étudiants lyonnais morts de 1940 à 1944 *pour « l'honneur étudiant, pour la patrie française et pour la liberté du monde ».*

Dans le petit groupe de ceux qui ont rédigé ce texte, à la présidence de la commission, il y avait donc Jacques Miguet. D'une famille de médecins, il a fini conseiller général UDF dans sa propre ville, mais de la tradition chrétienne de ceux qui d'emblée, derrière *Témoignage Chrétien* avaient dit non au nazisme. Son frère était l'un de ceux dont les corps jalonnaient les routes, des corps qu'on relevait dans les fossés après les combats. Après lui, il y avait Jean Beurton, qui avait été FTP dans cette même Haute-Savoie. Et moi, à qui on avait demandé de venir présider l'AG.

On disait « le droit du travail s'applique à nous ». C'est allé très vite. On s'est mis au travail. Je suis monté à l'UNEF à Paris pour la première fois, on a continué la commission, on a rapporté au congrès. Ca a été très vite. C'est un moment où on phosphorait. C'est pourquoi il y avait l'amalgame. Les courants on peut les repérer mais après coup. L'UJRF, c'est dans l'annuaire de l'AG qu'ils s'exprimaient, comme tout le monde. Ils ont essayé pour se distinguer, non de parler de jeunes travailleurs intellectuels, mais *« il faut faire prendre conscience aux étudiants de leurs droits et de leurs devoirs. Mais en tant que Républicains, en tant que Français, en tant qu'Hommes »*. Moi je préfère « jeune travailleur intellectuel » "à « l'étudiant est un républicain français et homme ».

« L'apolitisme »

« L'apolitisme », c'est vrai que c'est la tarte à la crème de l'avant-guerre. C'est très commode dès qu'un problème est difficile... Notre génération avait appris sur le terrain le danger qu'il y avait à se définir sur des mots au lieu de se définir dans l'action. On avait bien vu que ce terme d'apolitisme était totalement équivoque. Pour situer, on même temps qu'on a publié la Charte de Grenoble j'ai écrit un article en 1946, *« un an d'efforts »* où j'explique *« qu'est-ce qu'un syndicalisme étudiant"* ». J'en cite quelques passages : *« pour nous le syndicalisme étudiant ne se définit pas négativement. A-politique, A-religieux, sont de contenu variable suivant les lieux et les époques, cependant les conditions pratiques nécessaires à l'union ce n'est point l'essence même du syndicalisme. Nous croyons au contraire que le syndicalisme étudiant doit être quelque chose de positif. Il a pour but, dans la phase intermédiaire avant la difficile unité, de créer l'union nécessaire à l'efficacité de l'action sur le maximum de points possibles. Loin d'être statique et enfermé*

dans une définition qui le limite à l'avance, il a au contraire pour but essentiel d'accroître toujours le nombre de points communs sur lesquels un seul front sera désormais possible, en créant un climat de confiance et d'amitié et en stimulant un effort d'intelligence et de compréhension ». Donc, c'est clair. Nous, ce que l'on critiquait chez les anciens de l'extrême gauche, ce n'est pas leur position. Beaucoup d'entre nous avaient des positions au moins identiques, mais nous critiquions un langage qui ne pouvait que diviser les gens. Ce n'est pas en les injuriant qu'on peut les faire syndiquer dans le même syndicat. Et nous disions, le but c'est d'unifier justement les gens sur le maximum de points possibles, mais pour ça nous ne disions pas « corporatisme », on ne disait pas que sous prétexte que c'est « politique » on ne peut pas s'en occuper, mais nous disions aux autres « cessez avec votre langage de chapelle de diviser alors qu'il faut justement unir », et pour nous c'était un même et seul combat. On avait forgé à un moment donné, je l'ai écrit aussi, le terme « d'apartitisme ». Je n'en suis pas spécialement fier, mais il fallait bien sémantiquement faire un petit glissement, on avait des batailles. Encore en 1946, au moment où Franco avait demandé d'étrangler des leaders étudiants en Espagne, j'ai voulu dans ma propre association de base (en droit) organiser une manifestation en solidarité avec les étudiants espagnols. C'était très difficile, il y avait des gens qui nous ressortaient l'apolitisme. On a tout de même réussi, on a pris contact avec des mouvements divers : catholiques, protestants, tout le monde. On a dit : si on se divise, il n'y aura rien. On s'est mis d'accord, et on s'est retrouvés une fois de plus symboliquement au pied du lieu où Gilbert Dru était tombé.

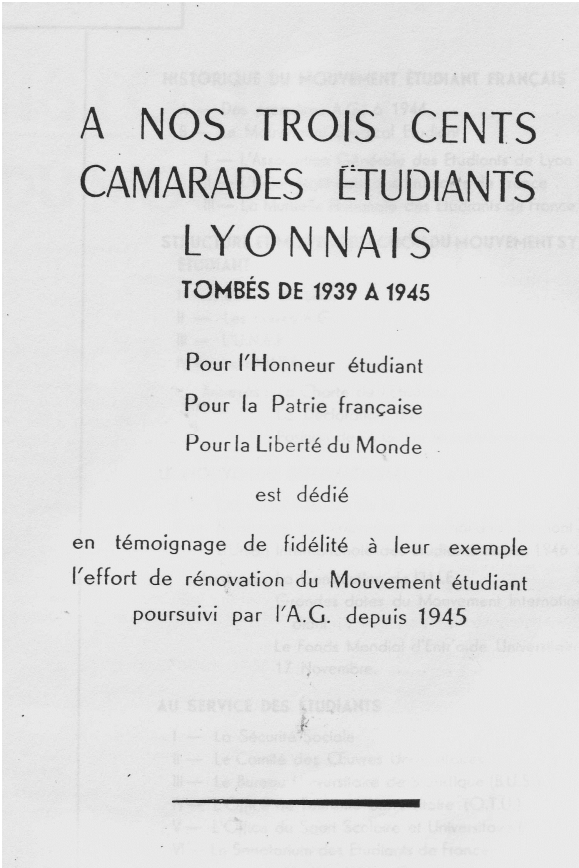
A NOS TROIS CENTS CAMARADES ÉTUDIANTS LYONNAIS

TOMBÉS DE 1939 A 1945

Pour l'Honneur étudiant
Pour la Patrie française
Pour la Liberté du Monde

est dédié

en témoignage de fidélité à leur exemple
l'effort de rénovation du Mouvement étudiant
poursuivi par l'A.G. depuis 1945

Il est vrai que l'apolitisme était la commodité verbale pour camoufler l'impuissance d'action de l'UNEF d'avant guerre dans certaines conditions.

On sait que Daladier avait été bibliothécaire de l'AG de Lyon. On sait que Auriol avait été président de l'AG de Toulouse. On sait qu'il y a un certain nombre de gens comme ça, et vous le remarquez, qui sont d'une gauche plus ou moins relative, mais cela n'a rien à voir avec l'Action Française comme si cela avait été une constante de l'UNEF d'avant guerre. Ca c'est l'histoire parisienne. En général en Province on a des surprises différentes. On s'aperçoit que beaucoup d'AG étaient dreyfusardes. Il y a même eu des scissions sur cela. Ca reste à explorer très largement. Il y avait des moments où ça changeait pour un an ou deux ans, mais dire d'une façon globale, comme on le dit trop facilement, qu'il y a des périodes où l'AG était fasciste ou AF, ce n'est pas sérieux. Les AG de l'UNEF n'ont jamais été durablement fascistes. Dans le midi il est arrivé notamment, parce que c'était le milieu sociologique et idéologique dominant, à Aix Marseille notamment, que des AG soient plus durablement contrôlées par des courants de droite. Mais si vous prenez l'ensemble de l'histoire, qui est à faire pour l'essentiel, mais pour ce que j'en connais par morceaux quand même assez importants, ce n'est pas une image comme ça. C'est beaucoup plus composite. J'ai évoqué des présidents d'avant guerre, et qui ont été des gens du Front Populaire après. Autour de Jean Zay, il y a Claude Delorme, qui est président de l'UNEF avant guerre, qui finira député socialiste, il y a surtout Rosier, qui a été président de l'AG de Lyon. Nous en s'en méfiait un peu comme d'un ancien qui voulait encore exercer une tutelle, on craignait le paternalisme, nous craignions tous les « ismes », celui-là aussi. Rosier est à l'origine de la création d'œuvres sociales et culturelles de première importance, et il est très près de Jean Zay. Il est trop facile de dire que parce que des gens d'extrême gauche prétendaient que l'UNEF était à droite ou fasciste elle l'était. Ceci est typique du climat d'avant-guerre, ces batailles de rue, ou le plus souvent heureusement de batailles folliculaires par journaux interposés, où on s'envoyait à la figure avec une violence rare les épithètes les plus malsonnantes, à droite comme à gauche. Mais ça c'était une très petite minorité.

S'il y a des recherches sur l'UNEF avant 1914, il faudrait beaucoup creuser. La aussi il y a beaucoup de nuances à introduire. Pour mon AG, j'avais fait la recherche, on avait retrouvé pas mal de choses. L'AG avait été dreyfusarde, elle n'était pas du tout à la merci de n'importe quel pouvoir, si ce n'est les pouvoirs républicains qui à l'époque combattaient l'Eglise avec des moyens dont le caractère démocratique serait à revoir. Les AG étaient un lieu où il y avait beaucoup d'étudiants en médecine. C'était chanter les couplets obscènes pour se foutre de la gueule des curés, c'était faire « croa croa », c'était pendre chaque année un curé (en effigie) au pont de la Guillotière pour qu'on aille le chercher. Il y avait des facéties anti-cléricales permanentes. C'était une tradition d'AG très courante. Et en plus, ce côté dreyfusard. A tel point qu'à la fin du siècle s'était crée dans une ville comme la mienne, et je crois qu'on le retrouverait ailleurs, face à l'AG, une AI, une association indépendante qui va durer plusieurs années. Là aussi il y aura réunification avant la guerre de 1914, à peu près au moment où se crée l'UNEF.

A la Libération, à l'AG de Lyon, celle qui a fait la Charte, c'est indubitable que les plus motivés étaient des gens qui idéologiquement étaient portés par quelque chose. Ce n'était pas des « apolitiques ». Etaient-ils encartés ? Je peux vous assurer que c'est beaucoup moins clair. Les communistes oui, mais ce n'était pas aussi simple qu'on l'a dit. Il y a eu un congrès de l'UJRF à Villeurbanne quelques années

plus tard où, inquiets de voir monter la force de ce syndicalisme étudiant, les dirigeants nationaux critiquaient les communistes qui étaient à l'AG en trouvant qu'ils étaient trop syndicalistes et pas assez communistes, ce qui à mes yeux n'a pas beaucoup de sens. Mais c'est à mes yeux à moi, dont chacun a compris que j'ai l'esprit œcuménique. Il y avait des gens qui effectivement étaient communistes, mais on le savait, ce n'était pas un entrisme déguisé. L'important c'est que la force du courant syndical était telle dans une AG comme la notre qu'effectivement chacun était là sous sa bannière. Très bien, on discutait. Mais alors, dès qu'il y avait une tentative de mainmise, alors là il y avait un réflexe, qui n'était pas celui de l'apolitisme, qui était le réflexe de ne pas vouloir casser l'unité qui était si difficile et de rejeter le sectarisme ou l'entrisme. C'était très net. Il y a des gens qui se sont fait dégommer parce qu'on avait la sensation qu'ils faisaient primer une position extérieure sur celle délibérée à l'AG. Alors comme l'a dit Pierre Alexandre dans un débat, il a appris à être minoritaire. Un démocrate c'est celui qui apprend à être minoritaire, avec vocation à être majoritaire. Il y a une vieille phrase de Waldeck-Rousseau, qui n'était pas un révolutionnaire : en démocratie l'essentiel c'est d'avoir raison, la majorité est une question de date, c'est ça l'espérance. C'est une des phrases que nous citions souvent à l'AG de Lyon.

Donc, ce moment intellectuel, je vous demande de le comprendre : il y a des gens qui ne sont pas du tout les mêmes. Il y a tous ceux qui cèdent à l'immense séduction du marxisme triomphant -ou paraissant triompher- sous des formes diverses, car tout le monde, par delà les apparences, n'a pas tout à fait la même obédience. Il y a de puissants courants libérateurs des peuples, libérateurs d'esprit, en tous cas qui dans la classe ouvrière est l'essentiel. Il y a aussi un courant chrétien qui n'est pas le courant « cul-beni », c'est la tradition bernanosienne par exemple, qui est la tradition de l'invective, de la polémique forte, et qui se méfie même de ce qui deviendra la démocratie chrétienne centriste. Ce sont des gens qui ont su ce que c'était que de prendre des armes à la main, des gens à qui on n'en conte pas sur ce terrain là.

C'est ce moment où nous nous voyons arriver avec d'autres yeux que ceux qui veulent le petit parlement étudiant, l'UPOE ou d'autres, sous leurs bannières particulières. Nous, nous disons : il faut un mouvement qui sera unifié, il faut faire l'amalgame. On s'était divisés dans la Résistance, ça nous avait coûté cher. On se méfiait les uns des autres. On se disputait les armes parfois. L'unité ne s'était faite que tout à fait à la fin. On s'était dit quand même, quel temps perdu, combien de morts seraient vivants à nos côtés si nous nous étions unis plus tôt. Tout cela, nous l'avions dans la tête, et nous avons donc décidé de nous mettre d'accord, par delà nos querelles idéologiques, sur quelque chose qui serait ce texte : quoiqu'il en soit nous sommes tous des jeunes, nous sommes tous des travailleurs, nous sommes tous des intellectuels. Alors les intellectuels, quelle vérité ? Quel sens de l'histoire ? Ne croyez pas qu'on a évité ça. Ca me fait rire qu'on nous fasse passer à l'heure actuelle pour des gens qui ne réfléchissaient pas. Les débats idéologiques je peux vous dire qu'il y en avait au restau de l'AG, tous les matins, tous les midis et tous les soirs. Mais pas un instant ça ne nous poussait à l'esprit groupusculaire. Il fallait d'abord créer le syndicalisme.

Un syndicalisme de type nouveau

Donc, on dit, pour en sortir, il ne faut pas du parlementarisme qui va diviser. Une seule idée : un syndicalisme d'un type nouveau. Il ne faut pas que ce soit du corporatisme, c'était Vichy, c'était les faluchards qui n'étaient que des faluchards pendant que nous, nous nous battions. Syndicalisme c'était un mot nouveau. *Sun dicare,* on devait combattre ensemble. Et bien, très bien, on va faire du syndicalisme. C'était un mot qui faisait peur dans nos bons milieux issus des classes moyennes. Mais un mot qui avait une résonance pour incarner la volonté de réforme.

Pour le reste, ce que veut dire le mot « syndical », j'ai déjà dit qu'on n'avait pas d'illusion. Ce n'était pas une copie pour être une séquelle ouvriériste. On en avait beaucoup discuté avec Miguet. Il n'y avait pas tous les clivages syndicaux, on est avant la scission CGT/FO. On espérait même une réunification complète du syndicalisme français. On s'était demandé à un moment s'il ne fallait pas faire une section étudiante d'une confédération générale du travail qui aurait couvert tous les travailleurs. Ca a été étudié très vite. En une semaine, on a dit, « non, ça, ça ne marche pas, ça ne correspond ni à la sensibilité, ni aux besoins immédiats, on n'aura pas l'autonomie de pensée suffisante, il fait l'autonomie de pensée ». En revanche, c'est vrai qu'on ne peut pas faire un corporatisme.

Mais aux yeux de quelques uns, la leçon n'avait pas été tirée. Il y avait eu un congrès à Dax un an auparavant. Il y a l'UNEF, elle a repris sa place, honorablement. et ne s'est pas discréditée comme on l'a dit trop rapidement. Il y avait des situations diverses, pas de simplisme. Mais, c'est clair que dans la ville de Lyon, capitale de la Résistance, on estime bien sûr qu'il faut gérer, mais on ne peut pas faire que gérer.

Alors là, c'est très clair. Voilà ce qu'on écrit à l'époque, en juin 1946 (c'est imprimé un mois après le congrès de Grenoble). J'explique un an d'efforts, ce que j'ai fait en un an, avec le comité qui m'a élu. *« Expériences où s'exerce la double fonction de l'AG : gestion des services matériels d'une part* [on commence par là], *fonction représentative d'autre part. Dans le domaine des services matériels, un immense effort d'adaptation a été apporté ».* On explique, on est passé de 100 à 1000 repas, on a tout changé, etc.. Moi-même je n'étais pas logé. Le jour où j'ai été élu, je venais enfin de trouver un petit logement dans une maison bombardée, très, très loin. C'est comme ça que pendant plusieurs mois j'ai vécu chez un copain de résistance qui était du tri postal, à côté de la gare de Perrache. Alors comme il se levait à 5 heures, je me levais à 5h moins le quart pour que la concierge ne me voie pas sortir parce que je n'avais pas le droit d'être là. On était beaucoup à faire comme ça. Il y avait une toute petite maison d'étudiants, puis après on a réquisitionné donc les boxons, ça faisait déjà de la place, puis après des vieux forts, comme le vieux fort Saint Irenée qui est maintenant une cité universitaire.. Tout cela pour dire la primauté du matériel. Je passe là dessus. Puis, l'article se poursuit : *« mais il est bien évident qu'en l'an 1946, une association d'étudiants ne peut se contenter d'être une cantine, un club ou un pince-fesses* [les bals recommençaient, on avait été privé de tout ça, ça nous avait ramené des adhérents aussi]. *La fonction représentative de l'AG nous aide à dégager nécessairement les bases d'un syndicalisme étudiant. Dans le domaine des difficultés matérielles*

que nous venons d'étudier, il s'agissait de questions de locaux ou de matériel. Ici il s'agit de questions de principe ». C'est parfaitement clair. *« Qu'est-ce qu'un syndicalisme étudiant. Il ne faut pas que l'identité nécessaire terminologique fasse pousser trop loin la comparaison avec le syndicalisme ouvrier. Il suffit de rappeler la différence essentielle des conditions d'exercice des deux mouvements : alors qu'il y a une classe ouvrière, il n'y a qu'un milieu transitoire étudiant. Etre ouvrier, c'est un état. Etre étudiant, n'est qu'une étape. Mais aussi nous pensons qu'en tant qu'intellectuels, l'étudiant a des droits et des devoirs propres, en plus de ceux qui lui sont communs avec l'ensemble des autres travailleurs. Et il est bien évident que la part la plus originale de l'activité des associations d'étudiants doit d'être de programmer, de promouvoir ses droits et de faire prendre conscience de ses devoirs ».* Donc il y a une espèce de fierté, c'est sûr. La première chose en entrant à l'AG c'est la plaque *« à nos camarades tombés de 1939 à 1945 pour l'honneur étudiant, la patrie française, la liberté du monde ».* C'est comme cela que nous parlions. Cette espèce de lyrisme qui paraît un peu ridicule à tout le monde aujourd'hui, nous compris, à l'époque il est le langage naturel. Personne n'en rit, et pour cause... Il y a les torturés qui survivent. C'est tout de même un climat... Si on ne comprend pas cela, tout le reste ne sert à rien. Là il y a une fierté très grande de dire que tout de même, ces gens là ne sont pas morts pour rien. Alors vous verrez que l'annuaire de l'AG, préparé par des gens qui ne sont pas des élus, termine *« puisse cet annuaire que nous dédions pieusement à tous les étudiants dont les corps mutilés jalonnent les routes de notre pays être un exemple et une promesse. Puisse aussi ce petit livre être un témoignage de confiance qui engage l'espoir pour ceux de nos camarades qui aspirent encore à la liberté que nous avons déjà reconquise. ».* Ce sont des conditions, là, qui pouvaient un jour où l'autre rediviser, notamment sur les pays de l'Est. Cela n'a pas été si simple que ça. Mais tout cela pour dire qu'il y a la volonté très claire de ne pas s'occuper que des problèmes matériels. Il fallait donc affirmer quels étaient les devoirs, ce rôle original, cette mission comme on dit, puisque l'on dit -il faut reprendre les mots- c'est ni dogmatique, ni pragmatique : c'est un moment d'histoire.

Il y avait tout de même des organisations qui considéraient l'UNEF, notamment pour des raisons culturelles, comme une organisation de bringueurs. Il y avait une tradition d'anti-cléricalisme qu'avait eu l'UNEF. Tradition très ancienne. Il y a un clivage. L'AG, c'est « à gauche ». C'est un mot, c'est toutes les ambiguïtés du radicalisme, c'est très carabin. Ce qui explique les réticences qui dureront très longtemps des milieux catholiques, notamment jecistes ou pas. Donc l'UPOE était préférée quand même. La FFEC avait en effet longtemps rêvé d'être une espèce de CFTC étudiante. Quelques années plus tard, avec Georges Suffert, président de la FFEC, qui avait été aussi au 11 novembre, on a arbitré les derniers arrangements. Il y avait aussi Mandouze, qui était l'héritage de Témoignage chrétien de la Résistance.

A ce propos, je ne veux pas faire de mauvaise querelle, mais j'ai été revendiqué souvent comme jéciste, or je ne l'ai jamais été ni de près, ni de loin. On a étiqueté beaucoup de gens après coup. Par contre, voici ce qu'écrivait le représentant de la JEC à Lyon, *« les étudiants chrétiens à l'université »*, il faut le lire, ce n'est pas d'un enthousiasme fou. Il remercie l'annuaire de faire de la place à tout le monde, mais ils sentent bien qu'il se fait un mouvement puissant qui échappe à l'époque à tout contrôle. Individuellement, des gens comme Miguet, (même s'il n'en était pas membre) comme Jean Bergeret sont de la même tradition jeciste. Leurs amis étaient peut-être jécistes. La JEC a joué le rôle de préparation dans les idées, indubitablement. Tout ça était passé à l'amalgame. Ce n'est pas l'appartenance à la JEC qui compte, c'est plutôt tout un milieu.

C'est très frappant, dans la presse clandestine, on ne va pas refaire la république d'avant. De ce point de vue là, ça explique la vision syndicaliste, non pour nous raccrocher au syndicalisme ouvrier. C'était pour nous différencier à la fois du corporatisme, associé à Vichy. Vichy n'avait pas dissous tous les syndicats, il avait dissout le syndicalisme. De l'autre côté, on ne voulait pas être une organisation parlementaire. Donc par rapport à l'UPOE, où ce qui en restait -nous on savait très bien que le poisson était bien noyé- mais ce n'est pas par hasard que des années après la FFEC s'en prévaut encore.

Le sens de la Charte de Grenoble

Je ne suis pas là pour secouer la poussière sur un texte archaïque. Je suis de ceux qui pensent que plus que jamais la leçon qui fut donnée il y a 60 ans ferait bien d'être présente dans tous les cœurs et tous les esprits.

Quelle est la signification de ce texte qui s'appelle désormais la Charte de Grenoble, parce qu'il fut voté dans un congrès de ce qu'on maintenant on appelle la grande UNEF, avec quelque nostalgie, il y a effectivement 60 années dans la ville de Grenoble où se tenait ledit congrès.

Il y a un texte, il y a un contexte. Comprendre la Charte de Grenoble, c'est comprendre le moment historique.

Je tiens beaucoup, excusez-moi de le faire par petites touches, à ce qu'on comprenne bien ce que cela veut *dire « être conscients du moment historique de l'époque ».* C'est l'histoire telle qu'elle a très bien été rappelée tout à l'heure. L'histoire où on n'était pas logés, où on crevait de faim, où on mangeait notre ceinture de cuir le soir, il faut voir tout de même ce que cela voulait dire. A l'heure actuelle, les étudiants actuels, j'en connais le sort, mais honnêtement ce n'est pas pareil. En même temps, c'était eux qui avaient laissé leurs copains. On ne pouvait pas leur dire « on va recommencer la faluche ». Si c'est à l'endroit où est tombé Gilbert Dru, oui, mais pas si c'est comme avant si c'est pour faire la tournée des bordels, ce qui était effectivement plus de la moitié du temps des congrès de l'UNEF d'avant guerre. La critique du mouvement folklorique n'est pas fausse. Mais l'idée de l'amalgame... l'AG de Lyon parée de son prestige intellectuel a édité en même temps un des premiers chansonniers étudiants tout de suite après. On n'était pas coupés, divisés comme après les gens l'ont dit. « Minos » et « majos », c'est une terminologie ultérieure. On était tantôt minoritaire, tantôt majoritaire. Moi j'étais surtout au départ minoritaire, mais je trouvais ça normal. Une idée nouvelle est minoritaire, comme partout, avec une vocation majoritaire évidente. Il y avait un sens du mouvement, un effet d'union quand même très fort.

Dans le préambule il y a la référence à la nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen, c'est un hommage à ce que disait Cassin (j'ai été heureux, à 70 ans d'être le

successeur de Cassin à la Commission des droits de l'homme qu'il a fondée. Il y a quelques trajectoires qui ont aussi leur sens). *« Le monde du travail et de la jeunesse »*, "le travail" et "la jeunesse", c'est les mêmes mots, jeunes travailleurs. *« Dégagent les bases d'une révolution économique et sociale au service de l'homme »*, c'est vrai qu'il y avait cette espèce d'humanisme travailliste. Ca c'est clair. Mais ca, on pouvait le faire partager : dans le tripartisme, tout le monde l'avait. (Dans le CNR, il y avait des gens qui ont fondé plus tard le Parti républicain de la liberté, violemment anticommuniste.) Il y avait une acceptation au sortir de la guerre de la nécessité d'une transformation profonde sur le plan économique et social.

Le texte vaut mieux que tous les commentaires, et je suis de ceux qui se méfient des reconstitutions de l'histoire faite sur la seule mémoire. Il y a là un texte. Je rappelle simplement aux historiens qu'il ne faut pas isoler le texte qu'on appelle au sens précis la « Charte de Grenoble », de ce qui est en réalité la « déclaration des droits et devoirs de l'étudiant » préparée par la commission syndicale de l'AG de Lyon. Car la « Charte » est un morceau d'un texte plus large qui s'appelle *« projet de réforme de l'UNEF et des AG élaboré par la commission d'études syndicales de l'AGEL »*.

Il y a une première partie : *« nécessité d'une réforme de l'UNEF et des AG »* Je crois qu'aujourd'hui encore on serait bien inspiré de relire cela. Il faut d'abord être persuadé de la nécessité d'une réforme pour la réaliser, pour en dégager ensuite les voies et moyens, il faut une volonté réformatrice forte. Il ne s'agit pas de s'adresser aux gouvernements successifs pour dire « on manque de volonté politique ». Il faut aussi que la société civile, ceux qui veulent réformer, donnent l'exemple de la volonté réformatrice. C'est ce qui nous animait, et qui, pour ma part m'anime toujours : volonté réformatrice à l'intérieur de la société sans attendre que d'autres au gouvernement, au Parlement ou ailleurs, vous disent comment réformer. Donc il y a toute une première partie à relire : *« nécessité d'une réforme de l'UNEF et de ses AG »*. Il y a les leçons à tirer de ce qui s'était passé avant guerre, de ce qui s'était passé pendant la guerre, notamment pendant l'Occupation, et de ce qui se passait à la Libération que nous venions de vivre. Je parlerai plus tard ; en détail du contexte, mais d'abord le texte. Relisez ces deux pages, ça fait deux pages, ensuite il y a une page pour la déclaration des droits et devoirs de l'étudiant qui devient la Charte avec un préambule et sept articles. Et puis il y a encore trois autres pages, qui traitent des voies et moyens. Ce n'était pas un texte comme ça, symbolique, pour faire bien. Il y avait les voies et moyens dont d'ailleurs la nature peut étonner aujourd'hui. Car quand on imagine de graves intellectuels rédigeant ce texte, ce qui est le cas de certains, on est un peu étonné de voir par exemple qu'ils prônaient les *« monômes dévastateurs »*. C'est comme ça, c'est le texte qu'il faut prendre intégralement pour le comprendre. Il faut comprendre cet amalgame assez exceptionnel me semble t'il, qui fut fait non seulement de ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas, les deux grands courants issus de la Résistance, mais aussi avec ceux qui étaient les faluchards, ceux qui avaient traversé l'Occupation en étant un peu trop attentistes. Malgré tout ils étaient la masse, nous le savions bien nous. Et bien cette masse là nous ne la regardions pas de haut. Ils étaient nos camarades, et nous savions que c'était à leur service, pour eux, mais par eux, que nous pouvions seulement réussir la réforme. Donc, il y a cet amalgame, il faut le comprendre, y compris avec ceux qui n'avaient pas participé comme nous, ou plus tard, à ce qui nous paraissait être le combat de la dignité et de l'honneur étudiants. Donc il y a ces trois pages, il faut les relire, avec également tout ce qui est annoncé sur le plan gestionnaire : *« économie des forces sur le plan social et culturel »* que nous préconisions pour la gestion des œuvres, avec de nouvelles solutions. Cela est un tout. Ce que je demande donc c'est que tous ceux qui analyseront le texte veuillent bien l'intégrer dans l'ensemble textuel plus important qui est donc le projet de réforme de l'UNEF et des AG présenté donc par la commission d'études syndicales de l'AGE de Lyon au congrès Grenoble. Là, il n'a pas été adopté dans l'enthousiasme, je le dis tout de suite, ce serait un contresens historique absolu, mais dans la résignation non plus, ce serait un autre contresens. Il est adopté, mais dans un certain étonnement par beaucoup qui se disent « après tout, ces gens là ont l'air convaincus, ils font du bon boulot ». Nous étions déjà la première AG de France par le nombre, par la fierté des réalisations matérielles, en même temps on n'était pas les derniers à chanter les vieilles chansons, on était présentables à tous les bords. On posait une question et c'est vrai que finalement après beaucoup de discours on se disait « à quoi va servir ce texte ». Certains se sont dit, après tout, comme on dit, ça ne mange pas de pain, on va toujours le voter. Il y avait quand même une fierté, y compris à travers ce style qui paraît aujourd'hui dépassé, l'évocation d'un « moment historique », il y avait une fierté à se dire tout de même que l'UNEF à travers ça, en se raccrochant à ça, allait peut-être, peut-être un peu tardivement pour certains, mais quand même, sauver l'honneur, fut-ce après-coup.

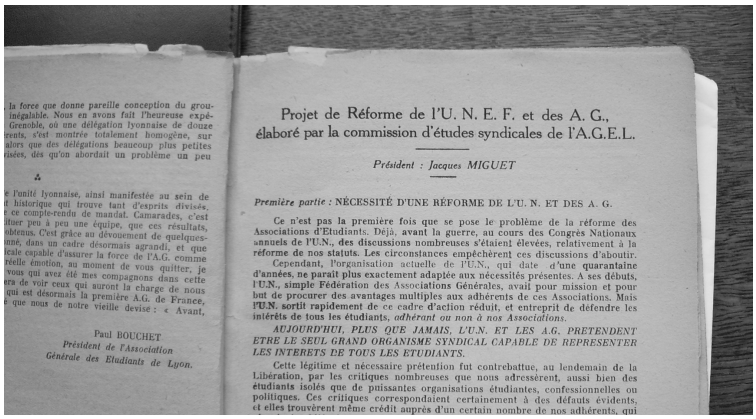

la force que donne pareille conception du grou-
inégalable. Nous en avons fait l'heureuse expé-
Grenoble, où une délégation lyonnaise de douze
rents, s'est montrée totalement homogène, sur
alors que des délégations beaucoup plus petites
isées, dès qu'on abordait un problème un peu

*

e l'unité lyonnaise, ainsi manifestée au sein de
t historique qui trouve tant d'esprits divisés,
r ce compte-rendu de mandat. Camarades, c'est
itter peu à peu une équipe, que ces résultats,
obtenus. C'est grâce au dévouement de quelques-
uné, dans un cadre désormais agrandi, et que
scale capable d'assurer la force de l'A.G. comme
réelle émotion, au moment de vous quitter, je
vous qui avez été mes compagnons dans cette
ra de voir ceux qui auront la charge de nous
qui est désormais la première A.G. de France,
e que nous de notre vieille devise : « Avant,

Paul BOUCHET
Président de l'Association
Générale des Etudiants de Lyon.

Projet de Réforme de l'U. N. E. F. et des A. G.,
élaboré par la commission d'études syndicales de l'A.G.E.L.

Président : Jacques MIGUET

Première partie : NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DE L'U. N. ET DES A. G.

Ce n'est pas la première fois que se pose le problème de la réforme des Associations d'Etudiants. Déjà, avant la guerre, au cours des Congrès Nationaux annuels de l'U.N., des discussions nombreuses s'étaient élevées, relativement à la réforme de nos statuts. Les circonstances empêchèrent ces discussions d'aboutir.

Cependant, l'organisation actuelle de l'U.N., qui date d'une quarantaine d'années, ne paraît plus exactement adaptée aux nécessités présentes. A ses débuts, l'U.N., simple Fédération des Associations Générales, avait pour mission et pour but de procurer des avantages multiples aux adhérents de ces Associations. Mais l'U.N. sortit rapidement de ce cadre d'action réduit, et entreprit de défendre les intérêts de tous les étudiants, *adhérant ou non à nos Associations.*

AUJOURD'HUI, PLUS QUE JAMAIS, L'U.N. ET LES A.G. PRETENDENT ETRE LE SEUL GRAND ORGANISME SYNDICAL CAPABLE DE REPRESENTER LES INTERETS DE TOUS LES ETUDIANTS.

Cette légitime et nécessaire prétention fut contrebattue, au lendemain de la Libération, par les critiques nombreuses que nous adressèrent, aussi bien des étudiants isolés que de puissantes organisations étudiantes, confessionnelles ou politiques. Ces critiques correspondaient certainement à des défauts évidents, et elles trouvèrent même crédit auprès d'un certain nombre de nos adhérents, qui

Il y a le moment de l'histoire. Je crois que pour comprendre le contexte, il faut voir le moment de l'histoire où on se situe, qui est retracé dans le préambule de la Charte. Il y a ensuite la situation intellectuelle du milieu étudiant, que la Charte elle-même dans ses articles retrace bien. Et puis il y a la situation matérielle, tout à fait sous-estimée par beaucoup présentement, qui était celle du milieu étudiant, et qui explique ce pragmatisme extraordinaire, cette volonté des voies et moyens pour s'occuper de tout, y compris d'être des marchands de soupe. Tout cela forme un tout, ce qui explique qu'on puisse amalgamer les esprits les plus divers, c'est qu'on s'occupe de tout à la fois. Dans ce qui fut un grand moment historique de l'Histoire non seulement

de la France, mais de l'Histoire de l'Europe et du monde, au sortir du grand conflit mondial, il y avait cette volonté de se situer dans le grand courant, de ne pas revenir dans le petit hexagone, et puis cette volonté de servir concrètement les étudiants face à une situation matérielle tout à fait désastreuse : la santé, les logements, les restaurants.

« Droits et devoirs », pourquoi ? Le pays était par terre. Pour aller à l'Université à Lyon, il fallait traverser les ponts de bois. Il y avait le devoir de reconstruction. Là dessus, il n'y avait pas de débats

La valeur historique de l'époque

Sur le moment historique, rien n'est meilleur que de relire le texte. C'est précisément parce qu'il paraît archaïque à certains que moi je vais le relire avec fierté. La Charte commence comme ça : *« Les représentants des étudiants français, légalement réunis en congrès national à Grenoble, conscients de la valeur historique de l'époque »*. C'est un moment d'histoire. On veut que l'histoire ne passe pas sans avoir compris comment elle se fait. Quand on parle du sens de l'histoire, ce n'est pas penser qu'il y a un sens unique. C'est la signification de l'histoire, ce n'est pas le sens obligatoire. C'est la signification : qu'est-ce que tout ça veut dire ? est-ce que ces gens se sont fait trouer la peau pour rien ? est-ce qu'il suffit d'être courageux pour que la cause, bonne ou mauvaise, importe peu ? C'est un débat étrangement moderne. Nous on disait non ! La cause importait, donc qu'est-ce qu'on en tire ? Qu'est-ce qui manquait à l'UNEF ? Nous disions que l'UNEF n'a pas su être, n'a pas eu la capacité caractérisée des AG à devenir le foyer de la résistance étudiante au nazisme, qu'il vienne de l'extérieur ou de l'intérieur. Le reproche qu'on faisait, ce n'était pas d'avoir été collabo, c'est de ne pas avoir été le foyer de la résistance active, ce qui n'est pas pareil. Donc, on disait : si ça se reproduit, on ne veut pas que ça recommence. Qu'est-ce qui a manqué, c'est cette haute conscience. D'où *« jeunes travailleurs intellectuels »* : le *« droit à la recherche de la vérité»*. A la recherche de, pas le droit à la vérité. On n'a jamais prétendu, nous, définir la vérité. Il y a eu une coquille dans un bouquin : l'intellectuel qui a le droit de définir la vérité. C'était une coquille. On aurait tremblé de défendre ça. Non. C'est le contraire : la rechercher, et chacun la trouve où il peut. En revanche, le droit et le devoir de rechercher la vérité, c'est considérable. La Liberté en est la condition première. Alors oui, le droit à la liberté, on savait ce que ça voulait dire. Donc, le climat est clair : c'est conscients de la valeur historique de l'époque. Le mot important c'est historique. C'est ce moment là qui explique le pourquoi de la Charte, et le comment. C'est comme le langage, avec son lyrisme, avec ses simplismes apparents, et en même temps avec le souci extrêmement concret qui fera que plus tard, même des gens qui n'ont pas connu l'Occupation ou qui ont eu une attitude différente, mais qui ont été amalgamés très vite, ne répudieront pas la Charte, parce que la Charte va se révéler extrêmement féconde sur les questions matérielles les plus urgentes. La sécurité sociale, cela se référait directement à la Charte *« le droit à la prévoyance sociale"* » Prenez les discours des parlementaires : c'est la Charte. Et quand on rate de peu, de très peu, la bataille du présalaire rebaptisé allocation d'études, c'est aussi évidemment au nom de la Charte. Cayol, le rapporteur, qui lui a été très convaincu, est du MRP. C'est le tripartisme, les communistes et les socialistes marchent, ils sont d'accord. On est un mouvement qui fait l'amalgame. La grande idée, c'est l'amalgame, et on fait l'amalgame autour du texte. De ce côté là le rôle historique qu'on a donné à la Charte a été bien rempli. Je le dis, au bout de ma vie je considère qu'une des choses qu'on a pas mal réussi c'est celle là.

« Les représentants des étudiants français, légalement réunis en congrès national à Grenoble ». **LEGALEMENT REUNIS**. Pour nous, pouvoir se réunir **légalement** c'était extraordinaire. Légalement et légitimement bien sûr. *« Réunis à Grenoble le 24 avril 1946, conscients de la valeur historique de l'époque, où l'Union française élabore la nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen ».* Nous on s'est battus pour la décolonisation, il faut le savoir. Au même moment un Frantz Fanon qui deviendra quelques années plus tard un des penseurs de la décolonisation, est membre de notre AG, il anime un petit bulletin qui s'appelle *Tam-tam*. Nous vivons cela. On rêve encore de l'Union française, c'est quelque chose qui serait symbolique dans le monde par rapport aux grands blocs qui vont se constituer et qui vont retarder, ô combien ! , les progrès humains. *« Où s'édifie le statut pacifique des nations »*, et oui, c'est avant la descente du fameux rideau dit de fer. *« Où le monde du travail et de la jeunesse dégage les bases d'une révolution économique et sociale au service de l'homme, affirment leur volonté de participer à l'effort unanime de reconstruction* [il n'a pas été unanime longtemps, je peux vous le dire], *fidèle aux buts traditionnels poursuivis par la jeunesse étudiante française lorsqu'elle était la plus haute conscience de sa mission, fidèle à l'exemple des meilleurs d'entre eux morts dans la lutte du peuple français pour sa liberté, constatant le caractère périmé des institutions qui les régissent, déclare vouloir se placer comme ils l'ont fait si souvent au cours de notre histoire, à l'avant-garde de la jeunesse française en définissant librement comme base de leurs tâches et de leurs revendications, les principes suivants : article premier, l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel ».* Je sais qu'on peut paraître, même si j'ai dit le contraire, secouer une vieille poussière historique quand on lit ce texte là. Telle n'est pas ma pensée. Je pense au contraire que cet exemple là, qui ose parler, qui ose le lyrisme nécessaire, c'est cet exemple là qui seul peut mettre en route à la fois les intelligences, les cœurs, et les volontés, c'est à dire tout l'homme. Sinon on a des analystes, et nous n'en manquons pas par les temps qui courent. Mais la synthèse qui seule permet l'action unificatrice et transformatrice, cette synthèse là, elle nécessite qu'on se situe dans l'histoire avec audace, clarté et sans craintes sémantiques ou d'autres.

L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel

Ensuite, il y a la Charte. La Charte elle-même retrace le moment intellectuel, le milieu étudiant proprement dit : *« L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel »*.

Miguet, était à l'époque étudiant en médecine et au service de garde de l'Hôtel dieu. Pour lui, c'était impensable de parler de jeune travailleur « en formation ». En formation de quoi ? Car à l'époque, les transfusions commencent tout juste. Et les étudiants considèrent qu'ils sont déjà, même techniquement, des travailleurs. Le rejet du mandarinat ne se fait pas comme en 1968. Il est intellectuel, il est intério-

risé. Souvent les mandarins ont été prudents, c'est logique : un mandarin c'est prudent, (souvent, pas toujours). Pendant l'Occupation, la France était fermée dans son hexagone, Le prof de droit civil, on se moquait de lui, on l'appelait « colonel FFI ». Nous les résistants on se moquait des colonels FFI qui prenaient du galon, les résistants du mois de septembre. En revanche, on considérait vraiment Allix, le recteur de la Libération, grande figure du maquis de la Drôme. Nous on était de plein pied avec ça. « En formation » ç'aurait été presque une insulte. Intellectuellement, nos cerveaux étaient prêts. De même qu'avec nos corps nous avions résisté, nos cerveaux étaient prêts à servir la France, à la reconstruction.

Il n'y avait pas de problème pour passer au métier après, il n'y avait pas de césure, immédiatement on trouvait un travail.

On a souvent posé la question, est-ce que la CTI a joué un rôle ? Sincèrement, pour Lyon, je le dis en toute modestie, je ne savais pas que la CTI avait existé, mais cela ne veut pas dire qu'on ne prenait pas les mots au passage. Il y a donc eu quelque chose qui s'appelait travailleurs intellectuels déjà dans l'entre-deux-guerres parce qu'il y avait eu pour la première fois du chômage intellectuel. Donc cette idée avait progressé, mais chez les étudiants, ils ne voyaient pas ça pour eux. C'était les gens au chômage dans les professions à la CTI, alors que nous on partait du jeune travailleur intellectuel. On partait d'un autre point de vue, du fait qu'on était des jeunes et qui ne voulaient pas être que des jeunes, et surtout pas que des jeunes fournissant des colleurs d'affiches pour les partis politiques ou des chantres de chorale pour les curés. On avait le sentiment extrêmement vif de l'autonomie, de même que les femmes qui étaient dans la Résistance, qui avaient joué un tel rôle, ne pouvaient plus accepter de ne même pas voter. Nous les jeunes on avait payé un sacré tribut dans la lutte, on n'acceptait pas de devenir des sous-fifres. Notre génération avait payé de sa personne. Jeunes travailleurs intellectuels, ça nous définissait pleinement.

Economie des forces sur le plan social et culturel : les réalisations.

Alors on avait prévu -c'est le dernier texte de la Charte- pour économiser nos forces sur le plan social et culturel (on ne voulait pas devenir des marchands de soupe) comment cela devait être géré : « *les services sociaux et culturels des AG doivent être pris en charge par un comité mixte, constitué comme suit, un délégué de l'université désigné par le recteur, deux délégués professeurs ou personnalités de la ville anciens membres de l'AG, choisis par le comité de l'AG et révocables par lui, trois délégués de l'AG élus par le comité* ». La gestion autogestionnaire était en marche.

Tout ça se traduisait par des actions : pour le restaurant, mais ça vaut pour tout : pour le logement. On vivait des conditions matérielles très difficiles, c'est vrai. Les sanas étaient pleins, absolument pleins. Donc, une volonté matérielle très forte d'organiser les œuvres en même temps, ce qu'on a fait avec un succès inégalé. Passer de 70 à 1200 repas à l'époque avec des subventions ultra médiocres, il fallait le faire. En même temps l'affichage idéologique, puisqu'on y tient, c'est une plaque le jour de l'inauguration : *« ce matériel acquis grâce à l'effort étudiant développé ici pendant trois années est* [en grosses lettres, cela vous fera rire] *PROPRIETE ETUDIANTE DU RESTAURANT COOPERATIF DE L'AGEL »*. La notion juridique de propriété étudiante, le conseiller d'Etat que je suis devenu aurait quelque peine à le définir. Qu'importe, ça veut dire aux gens : « ce n'est pas parce que vous nous donnez des subventions que vous allez gouverner les œuvres ». C'est notre combat qui a permis ça, c'est nous qui devons les contrôler.

Un an et demi après le congrès de Grenoble, on faisait voter la sécurité sociale alors qu'on n'avait pas un sou, qu'on nous opposait de très bonnes raisons pour la gestion. Car non seulement nous avons demandé, bien sûr, fidèles à la Charte, le bénéfice de la sécurité sociale, mais nous avons demandé la gestion mutualiste. C'était d'un culot monstre puisqu'il n'y avait aucune mutuelle étudiante. Et nous nous sommes référés aux fonctionnaires. On était de bons juristes déjà, on préparait bien nos dossiers : on avait vu que les fonctionnaires avaient obtenu, pour des raisons parfaitement corporatives, la loi Morice, pour que leurs mutuelles puissent continuer à gérer leur sécurité sociale. Ce que les fonctionnaires ont, pourquoi ne l'aurions nous pas ? J'ai crée la première mutuelle, avec Lebert, c'était très facile.

La bataille a existé pour la sécurité sociale étudiante. La force de l'UNEF, c'est que précisément elle échappait aux étiquetages durables, qu'elle permettait aux gens des groupes -d'abord ceux du tripartisme : PC, PS et MRP, mais aussi quelqu'un comme Mme Devaux, qui était ancienne, au Sénat, du PRL a beaucoup fait pour la sécurité sociale. Tout l'éventail politique pouvait se reconnaître dans les propositions présentées par l'UNEF, tant que c'était l'UNEF qui les présentait. Les mêmes demandes présentées sous une étiquette différente, vraisemblablement auraient suscité dans les partis des résistances beaucoup plus ouvertes. C'était aussi une des forces de l'UNEF : l'amalgame à l'intérieur et à l'extérieur d'avoir ce spectre large, sans exclusive.

L'année suivante, la carte d'AG avait deux volets : d'un côté les avantages propres à l'AG (le restaurant, etc.), et puis il y avait le volet de la mutuelle que nous venions de constituer. Effectivement, deux étudiants lyonnais sur trois étaient membres de l'AG, de la mutuelle, de tout. Les services étaient tels... On donnait aussi des réductions sur les cinés. Mais on avait résolu fantastiquement les problèmes matériels avec une efficacité redoutable : le restaurant était une réussite, et beaucoup d'AG faisaient pareil. Donc on retrouvait des gens qui, quand on lit ce texte, on se demande si tout le monde a compris ? Moi je prétends qu'il y avait tout de même une très forte minorité qui a compris ce que cela voulait dire. Une autre était sceptique. Au congrès de Grenoble, je me souviens très bien du débat : la plupart des gens disaient, « ça ne servira à rien, c'est des mots ». Nous on a assez vite convaincu. Parce qu'en même temps on dialoguait, on échangeait nos expériences concrètes. L'AG de Lyon n'était pas une AG détachée du temps. C'était quand même l'AG qui avait le plus gros restaurant, qui a été une des premières coopératives d'édition : nous avions piqué aux profs, qui touchaient du fric chez des libraires sur leurs cours. On avait envahi leurs locaux : « interdiction ! vous devez donner gratuitement vos cours ». Nous avions réussi à avoir deux machines et nous éditions nous-mêmes les cours. Ce que tous les étudiants comprenaient partout. Donc, le prestige que donnait la réussite matérielle faisait que, même ceux qui au départ se disaient que le texte est

un peu théorique, hésitaient et disaient « après tout, on va tenter ». Et puis très vite il y a eu, notamment à travers la bataille pour la sécurité sociale, essentielle pour se soigner (les étudiants ne pouvaient plus être au sana de St Hilaire qui était plein). L'intérêt d'être au régime général de sécurité sociale était une évidence. ce n'était pas une question doctrinale abstraite.

La réforme de l'enseignement.

Nous, on était persuadés que la réforme de l'enseignement se passerait beaucoup mieux. Ce n'est pas une bataille corporative pour que l'UNEF y soit. Certes, nous pensions que c'était nous la jeunesse, que par la place que nous occupions nous étions indispensables pour faire une vraie réforme, qu'aussi prestigieux soient-ils, Langevin et Vallon, s'ils ne nous avaient pas avec eux, ils ne feraient pas une bonne réforme.

Là, sur la réforme de l'enseignement, je crois que nous avions raison. On avait résumé ça dans deux formules : la démocratisation et la revalorisation qui devaient aller de pair. Encore des années après nous écrivions *« Toute démocratisation sans revalorisation correspondante est un leurre, elle conduit à l'encombrement des carrières et au sevrage intellectuel »* et à l'inverse *« toute revalorisation sans démocratisation est un leurre, elle conduit à l'esprit de caste... »*, qui était aussi un autre péril évident. Les commissions d'experts existaient déjà. Nous, nous étions très clairs, nous étions porteurs d'un vœu : il y a des gens qui sont capables de vous éclairer, d'écrire. Au Conseil d'université où je siégeais avec les profs et le recteur, on avait notre place. Il y avait le prestige de la lutte contre l'occupant, on était les camarades de Gilbert Dru, on en était les héritiers. Après, cela s'est estompé. Evidemment, ce « moment historique » a été dépassé. Il est très compréhensible que l'on n'ait pas pu jouer ce rôle trop longtemps aussi. Ce n'est pas seulement à cause du panorama général (guerre froide), c'est aussi que le moment de l'histoire était passé.

La représentativité de l'UNEF

De même, avec les délégués Capitant, comment on a fait ? . C'était très simple : on a été voir le recteur, qui était le recteur de la Libération, grande figure : « Monsieur le recteur, les élections des délégués Capitant, c'est l'AG qui s'en occupe. Voici la date que nous proposons, nous tenons le urnes et nous annoncerons les résultats. Les candidats seront proposés par l'AG, tous les étudiants voteront ». Et c'était très fort, pourquoi ? C'était comme les Comités d'entreprise ou les délégués du personnel. Pourquoi seulement les membres de l'AG pourraient-ils être éligibles ? Je dis, au CE, pour les DP, tout le monde vote, en revanche seules les organisations représentatives au premier tour peuvent se présenter. C'était dans la ligne du droit du travail français. Le fait de dire on est des travailleurs avait de la portée. Nous sommes dans le droit commun du travail. Evidemment des gens s'indignaient : « comment, vous voulez empêcher les autres étudiants… » Effectivement, on voulait empêcher quelques collabos. Mais même là il y avait des textes. dans le code du travail, il fallait avoir eu une attitude patriotique sous l'Occupation. C'était en toutes lettres. C'était très clair. Donc, j'ai été élu en droit, j'étais délégué Capitant. C'est moi qui représentais les étudiants au Conseil d'université, partout.

Avec un type comme le recteur, on discutait de plein pied[1]. Il n'avait pas été nommé recteur dans les règles administratives : le doyen de la fac des lettres aussi était devenu *persona non grata* pour avoir été, sinon collabo, du moins propagandiste. Dès que l'administration s'est remise en place, elle a voulu remplacer le recteur provisoire de la Libération pour mettre un recteur classique. Nous avons dit à l'AG, il n'en est pas question. Nous avons le recteur de la Libération, nous voulons le garder. Nous avons organisé sur-le-champ un monôme, plusieurs milliers d'étudiants, pour aller à la gare « accueillir » le nouveau recteur. On disait « s'il descend, il va voir, on va le reconduire ». On n'a jamais su s'il est arrivé ou pas, et ça s'est terminé de façon très émouvante. On a fait plusieurs monômes dans Perrache, on est descendus par toute la rue Victor Hugo, et on est allés encore une fois Place Bellecour. Ca mobilisait. Alors, quand on me dit « les gens ne comprenaient pas »… Ils ne comprenaient peut-être pas le détail, ce que voulait dire « jeune travailleur intellectuel ». Mais quand on allait dans les amphis et qu'on décidait quelque chose, il y avait du monde dans la rue. Quand on votait, quand c'était l'AG qui organisait, il y avait tout de même du monde. On était très œcuménique : à l'AG il y avait tout le monde

Le vieil octogénaire que je suis devenu tient à vous dire une chose : il croit plus que jamais au moment d'extraordinaire liberté intellectuelle et de fraternité qu'il a vécu il y a 60 ans, il croit plus que jamais que c'est la voie préférentielle pour sortir du marasme et de la morosité où se complaisent trop souvent les générations qui ont succédé. Voilà ce que j'ai à dire, je le dis bien sûr schématiquement avec beaucoup de simplisme parce que le temps m'est mesuré, mais il y a une chose qui ne me sera pas mesurée, c'est la passion profonde que je garde au fond du cœur et la volonté qui m'animera jusqu'à mon dernier souffle d'être fidèle à ce qu'ensemble, il y a soixante ans, nous avions défini.

---

1 Le recteur Allix préface le journal de l'AG, *Lyon étudiant 46.*

« LA CHARTE DE GRENOBLE »

DECLARATION DES DROITS ET DEVOIRS DE L'ETUDIANT

(adopté par le 35° Congrès de l'UNEF réuni à Grenoble le 25 avril 1946)

Les représentants des étudiants français, légalement réunis en Congrès National à Grenoble, le 24 avril 1946, conscients de la valeur historique de l'époque

Où l'Union Française élabore la nouvelle déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;

Où s'édifie le Statut pacifique des Nations ;

Où le monde du travail et de la jeunesse dégage les bases d'une révolution économique et sociale au service de l'Homme ;

Affirment leur volonté de participer à l'effort unanime de reconstruction ;

Fidèles aux buts traditionnels poursuivis par la Jeunesse Etudiante lorsqu'elle était à la plus haute conscience de sa mission,

Fidèles à l'exemple des meilleurs d'entre eux, morts dans la lutte du peuple français pour sa liberté,

Constatant le caractère périmé des institutions qui les régissent,

Déclarent vouloir se placer, comme ils l'ont fait si souvent au cours de notre histoire, à l'avant-garde de la jeunesse française, en définissant librement, comme bases de leurs tâches et de leurs revendications les principes suivants :

Article premier. - L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel.

Droits et devoirs de l'étudiant en tant que jeune :

Art. II. - En tant que jeune l'Etudiant a droit à une prévoyance sociale particulière dans les domaines physique, intellectuel et moral.

Art III. - En tant que jeune, l'Etudiant a le devoir de s'intégrer à l'ensemble de la Jeunesse Nationale et Mondiale.

Droits et devoirs de l'étudiant en tant que travailleur :

Art. IV. - En tant que travailleur l'Etudiant a droit au travail et au repos dans les meilleures conditions et dans l'indépendance matérielle, tant personnelle que sociale, garantie par le libre exercice des droits syndicaux.

Art. V. - En tant que travailleur, l'Etudiant a le devoir d'acquérir la meilleure compétence technique.

Droits et devoirs de l'étudiant en tant qu'intellectuel :

Art VI. - En tant qu'intellectuel, l'Etudiant a droit à la recherche de la vérité et à la liberté qui en est la condition première.

Art. VII. En tant qu'intellectuel, l'Etudiant à le devoir :

- de chercher, de propager et défendre la vérité, ce qui implique le devoir de faire partager et progresser la culture et de dégager le sens de l'histoire ;

- de défendre la liberté contre toute oppression, ce qui, pour l'intellectuel, est la mission la plus sacrée.

Cette déclaration constitue désormais la Charte de l'Etudiant et sera placée en préambule aux statuts de l'U.N. et à ceux de toutes les A.G.

Dès lors, les A.G. et l'U.N.E.F. décideront de remplir une double mission:

- Tout entreprendre pour faire aboutir toutes revendications entrant dans le cadre des droits définis ci-dessus.

- Tout faire pour aider les étudiants dans l'accomplissement des tâches auxquels ils sont astreints par la présente déclaration.

Il s'agit :

1° - D'admettre que chaque année l'ordre du jour du Congrès National des Associations Générales des Etudiants de France doit comporter nécessairement l'étude d'un programme d'action, adapté à la situation concrète.

a) Ce programme d'action devra nécessairement définir la politique générale de l'U.N.E.F. tant sur le

plan national qu'international, pour l'année à venir, c'est à dire, déterminer les principales revendications étudiantes à présenter aux pouvoirs publics, les moyens d'action propres à les faire aboutir, et fixer les tâches les plus urgentes à accomplir par l'ensemble des étudiants, tant dans le cadre des A.G. et de l'U.N. que dans celui de la nouvelle Union Internationale des Etudiants.

b) Ce programme d'action devra nécessairement s'inspirer de la déclaration énoncée plus haut. En aucun cas, il ne pourra contenir l'énoncé d'une revendication, la mise en oeuvre d'une tâche ou d'un moyen d'action, susceptibles de violer la lettre ou l'esprit de ladite déclaration.

c) Ce programme d'action est élaboré par la Commission numéro 1 de l'U.N.E.F.

d) Après examen, il est voté conformément aux dispositions prévues dans les statuts de l'U.N.E.F. par l'Assemblée Générale.

e) Le bureau de l'U.N.E.F. est chargé d'exécuter, pendant l'année à venir, ce programme d'action. S'il y a lieu, il peut l'adapter aux circonstances nouvelles qui peuvent survenir, sans jamais cependant avoir le droit de prendre des décisions susceptibles de violer l'esprit et la lettre de ladite déclaration.

f) Le bureau de l'U.N.E.F. est responsable devant le Comité de l'U.N.E.F. de l'exécution de ce programme d'action, comme aussi de toutes modifications qu'il a été obligé de lui apporter en raison des circonstances.

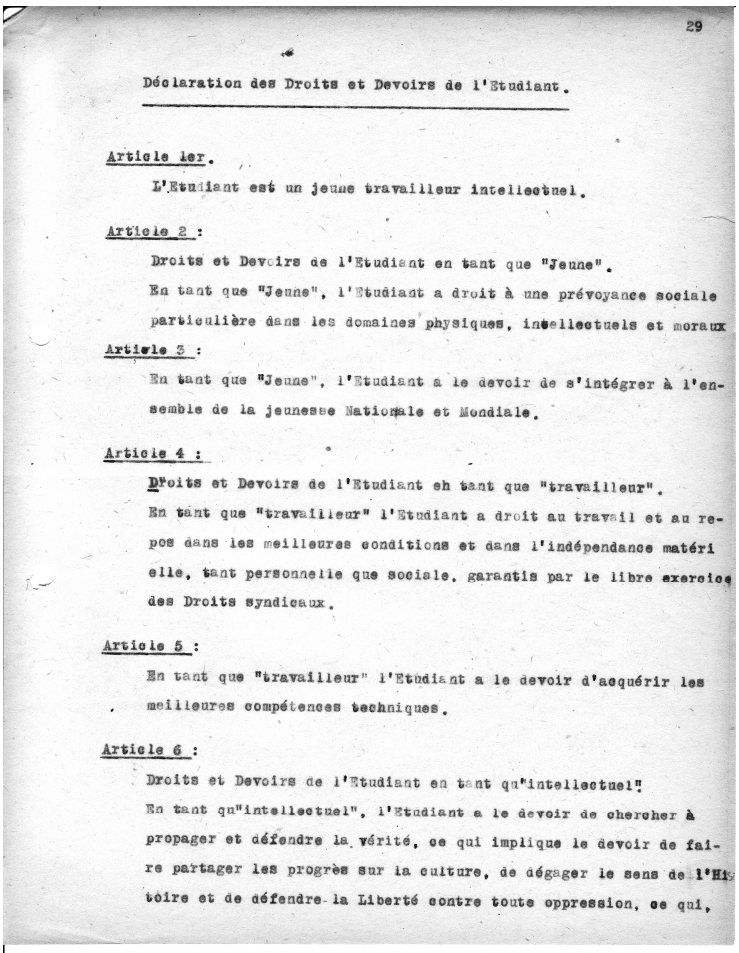

29

Déclaration des Droits et Devoirs de l'Etudiant.

Article 1er.

L'Etudiant est un jeune travailleur intellectuel.

Article 2 :

Droits et Devoirs de l'Etudiant en tant que "Jeune".

En tant que "Jeune", l'Etudiant a droit à une prévoyance sociale particulière dans les domaines physiques, intellectuels et moraux

Article 3 :

En tant que "Jeune", l'Etudiant a le devoir de s'intégrer à l'ensemble de la jeunesse Nationale et Mondiale.

Article 4 :

Droits et Devoirs de l'Etudiant en tant que "travailleur".

En tant que "travailleur" l'Etudiant a droit au travail et au repos dans les meilleures conditions et dans l'indépendance matérielle, tant personnelle que sociale, garantis par le libre exercice des Droits syndicaux.

Article 5 :

En tant que "travailleur" l'Etudiant a le devoir d'acquérir les meilleures compétences techniques.

Article 6 :

Droits et Devoirs de l'Etudiant en tant qu"intellectuel".

En tant qu"intellectuel", l'Etudiant a le devoir de chercher à propager et défendre la vérité, ce qui implique le devoir de faire partager les progrès sur la culture, de dégager le sens de l'Histoire et de défendre la Liberté contre toute oppression, ce qui,

Il s'agit :

De définir dès aujourd'hui les moyens d'action que les A.G. et l'U.N. peuvent mettre en oeuvre pour réaliser leur programme d'action. C'est pourquoi l'U.N.E.F. au cours de ce Congrès, a fait adopter par toutes les A.G. les moyens d'action énumérés ci-dessous et admis par l'Association Générale des Etudiants Lyonnais.

a) Pétitions et Lettre ouvertes

b) Manifestations d'ensemble

c) Monômes spectaculaires

d) Monômes revendicateurs

e) Grèves d'abstention

f) Grèves d'occupation

g) Monômes dévastateurs.

Il est bien évident que les A.G. ne pourront recourir aux grèves d'occupation ou aux monômes dévastateurs que si les conditions suivantes se trouvent réunies :

- Violation très grave de la déclaration des droits et devoirs de l'étudiant.
- Reconnaissance de la gravité de cette violation par l'ensemble des étudiants et des travailleurs.
- Certitude d'avoir l'assentiment populaire.
- Accord de l'U.N.E.F.

Dans le cas où ces quatre conditions seraient réunies, le Bureau de l'U.N.E.F. peut décider d'étendre la grève ou les monômes dévastateurs à l'ensemble des Universités de France.

Enfin, si non seulement les droits de l'Etudiant, mais encore les droits essentiels du Citoyen venaient à être violés, participation à l'insurrection populaire nationale.

Il s'agit :

D'obtenir que les mouvements confessionnels ou politiques ou politiques adhérents à l'U.P.O.E. ou à une organisation analogue, tout en continuant à se situer sur le plan qui leur est propre, trouvent pour leurs légitimes aspirations syndicales, un cadre d'expression et de réalisation au sein des A.G. et de l'U.N.

C'est pourquoi nous proposons que les A.G. et l'U.N.E.F. prennent l'habitude de convoquer régulièrement l'U.P.O.E.

Au cours de ces rencontres qui doivent être prévues statutairement, les A.G. sur le plan local, l'U.N.E.F. sur le plan national :

- Mettent au courant les différents organismes adhérant à l'U.P.O.E. de leur programme d'action.

- S'informent auprès d'eux des différents besoins du monde étudiant.

- Et dans la mesure du possible, obtiennent d'eux une participation effective à toutes actions entreprises par les A.G. et l'U.N. relevant de la déclaration des droits et devoirs de l'étudiant.

- Il s'agit :

D'élargir les A.G. par la base. C'est pourquoi nous proposons que:

a) les étudiants n'aient qu'un vote à accomplir au cours de l'année, celui destiné à élire les délégués étudiants des sections de chaque faculté ou école (ce qui équivaut à la suppression du décret Capitant) ;

b) au cours de ce vote, tous les étudiants sont électeurs, ne peuvent faire acte de candidature que les étudiants inscrits à l'A.G.

N.B. Un projet technique élaboré par la Commission précise les modalités d'application de se système.

Il s'agit :

- D'obtenir que les délégués étudiants ainsi élus aient un rôle pleinement délibératif partout où ils auront à siéger. C'est pourquoi nous proposons que l'U.N.E.F. à l'issue de ce congrès, présente au Ministère de l'Education Nationale les revendications suivantes :

a) les délégués étudiants des sections d'Ecoles ou Facultés participent aux travaux du Conseil de Faculté ou d'Ecole avec voix délibérative.

b) Les délégués du bureau de l'A.G. font partie, de plein droit, du Conseil de l'Université ou de tous autres Conseils, Comités d'administration qui en dépendent et assistent avec voix délibérative, à toutes les réunions desdits conseils ou comités.

c) Avant de prendre toutes décisions concernant les étudiants, le Ministre de l'Education Nationale convoque et consulte le Bureau de l'U.N.E.F.

Le Bureau de l'U.N.E.F. doit appartenir, de droit, à la Commission Nationale de la Réforme de l'Enseignement avec voix délibérative.

ECONOMIE DES FORCES SUR LE PLAN SOCIAL ET CULTUREL

Il s'agit :

I°) d'assurer la continuité et la stabilité des services sociaux et culturels des A.G.

2°) de dégager les étudiants du souci matériel que comportent ces services en leur laissant le contrôle de leur gestion.

C'est pourquoi nous proposons que les A.G. adoptent cette année le projet qui avait été présenté l'année dernière au Congrès de Dax par M. ROSIER, à savoir:

Les services sociaux et culturels des A.G. sont pris en charge par un comité mixte, constitué comme suit :

- Un délégué de l'Université, désigné par le Recteur ;

- Deux délégués (professeurs ou personnalités de la ville), anciens membres de l'A.G. et révocables par elle; ces délégués sont choisis par le Comité de l'A.G.

- Trois délégués de l'A.G. élus par le comité.

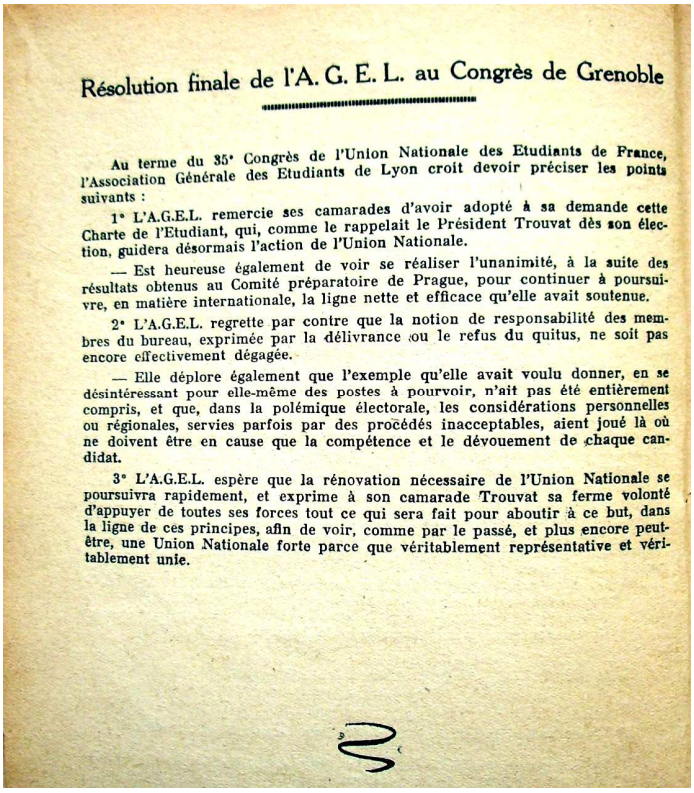

Résolution finale de l'A. G. E. L. au Congrès de Grenoble

Au terme du 35e Congrès de l'Union Nationale des Etudiants de France, l'Association Générale des Etudiants de Lyon croit devoir préciser les points suivants :

1° L'A.G.E.L. remercie ses camarades d'avoir adopté à sa demande cette Charte de l'Etudiant, qui, comme le rappelait le Président Trouvat dès son élection, guidera désormais l'action de l'Union Nationale.

— Est heureuse également de voir se réaliser l'unanimité, à la suite des résultats obtenus au Comité préparatoire de Prague, pour continuer à poursuivre, en matière internationale, la ligne nette et efficace qu'elle avait soutenue.

2° L'A.G.E.L. regrette par contre que la notion de responsabilité des membres du bureau, exprimée par la délivrance ou le refus du quitus, ne soit pas encore effectivement dégagée.

— Elle déplore également que l'exemple qu'elle avait voulu donner, en se désintéressant pour elle-même des postes à pourvoir, n'ait pas été entièrement compris, et que, dans la polémique électorale, les considérations personnelles ou régionales, servies parfois par des procédés inacceptables, aient joué là où ne doivent être en cause que la compétence et le dévouement de chaque candidat.

3° L'A.G.E.L. espère que la rénovation nécessaire de l'Union Nationale se poursuivra rapidement, et exprime à son camarade Trouvat sa ferme volonté d'appuyer de toutes ses forces tout ce qui sera fait pour aboutir à ce but, dans la ligne de ces principes, afin de voir, comme par le passé, et plus encore peut-être, une Union Nationale forte parce que véritablement représentative et véritablement unie.

ARCHIVER A ET AVEC
LA CITE DES MEMOIRES ETUDIANTES

1946 autour du congrès de Grenoble et de la charte : Paul Bouchet.

Le fonds d'archives Paul Bouchet :
http://www.citedesmemoiresetudiantes.org/Docs/FR_Cite_32CME_FondsPaulBouchet.pdf

Le témoignage Paul Bouchet : (sur le syndicalisme étudiant, écouter MV 011/45 à MV011/50)

http://www.cme-u.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=155&Itemid=46

2006 une mobilisation étudiante en cours : l'exemple du mouvement CPE

Au-delà de l'action des différentes organisations étudiantes (à vocation représentative ou non), depuis les années 1968, les mobilisations ponctuelles (contre tel ou tel projet gouvernemental) constituent également une des formes de l'action collective étudiante. Ce répertoire d'actions collectives a nécessité une évolution du répertoire d'actions propre à l'archivistique estudiantine, mais ce n'est qu'avec la mission de préfiguration de la Cité des mémoires étudiantes (ex-Mission CAARME) et avec le mouvement anti-CPE (Contrat première embauche) en 2006 que cela a pu être mis en pratique.

La préservation des traces de ces mobilisations est encore plus complexe que celles des structures étudiantes : ancrée régionalement (à Reims) et visant à avoir une approche nationale, nous avons essayé de « couvrir » Assemblées générales, manifestations et … coordinations nationales. Localement, nous avons pu constituer les archives audiovisuelles de certaines Assemblées générales sur différents campus rémois ou manifestations… Nous avons entendu, enregistré, filmé, archivé ceux qui manifestent et ceux qui ne manifestent pas, ceux qui protestent, mais aussi ceux qui ne protestent pas….

Et notre démarche tend à respecter tous les acteurs du mouvement en cours, sans risquer d'interférer sur celui-ci, notre seul objectif étant de constituer des sources originales et originelles …

Une **collecte active** été menée lors du **mouvement CPE** en 2006 : Llus de 30 heures filmées (coordinations nationales, AG, manifestations), 2000 photos, des dizaines de tracts, 215 sites web archivés.
La mission de préfiguration a fait de même pour les mouvements LRU (2007) et Pécresse (2009). La Cité des mémoires étudiantes a pu également accueillir différents recueils de chercheurs ou d'acteurs sur ces mouvements ou d'autres les ayant précédé. Et l'équipe de la Cité se tient prête pour d'autres mobilisations… Vous aussi ?

2016 : appel permanent à la mémoire des mouvements

Appel à documents : devenez collecteur-e-s de la Cité. Vous pouvez nous contacter pour nous confier vos recueils ou pour que nous vous facilitions les contacts avec les services d'archives de votre ville, département ou région universitaire. N'ayant pas tous les moyens nécessaires et n'étant pas présents dans toute la France, nous appelons chacune et chacun à sauvegarder les traces (tract, compte-rendu, affiche, journal de bord, photos, bandes ou fichiers sons, bandes ou fichiers videos, voire banderoles et autres objets) de toute mobilisation étudiante !

Envoyez vos documents et/ ou contactez-nous :
Web : www.citedesmemoiresetudiantes.org
Mél : info@citedesmemoiresetudiantes.org

Pôle de ressources : 153, rue Danielle Casanova, 93300, Aubervilliers (M° Fort d'Aubervilliers)

Vous aussi, vous pouvez soutenir la Cité des mémoires étudiantes ! Pour participer à notre levée de fonds, chèques à l' ordre du « fonds de dotation «Cité des mémoires étudiantes» », 3ter avenue Hébert, 95250, Beauchamp. *(La législation fiscale accorde une déduction d'impôts de 66% pour les versements aux fonds de dotation. Ainsi, pour les personnes ou structures imposables, un versement de 100 Euros cette année permet de déduire 66 Euros de ses impôts payés l'année prochaine)*

15 avril 2016, dans le cadre de la journée de la Cité des mémoires étudiantes
« classer et valoriser les archives étudiantes !? »

TABLE RONDE : « L'ETUDIANT EST UN JEUNE TRAVAILLEUR INTELLECTUEL » : 70 ANS APRES, QUEL HERITAGE DE LA CHARTE DE GRENOBLE ?

animée et introduite par Robi Morder, président du GERME, et Paul Bouchet, co-rédacteur de la charte, débat avec les organisations étudiantes.

MSH Paris-Nord, 20 avenue Georges Sans 93210 ST DENIS LA PLAINE, Métro Front populaire

programme de l'après-midi

14h : ouvertures et **« Marcher sur deux jambes » : classer et valoriser les archives étudiantes !** Ioanna Kasapi (Cité des mémoires étudiantes/Aubervilliers) et Jean-Philippe Legois (Cité des mémoires étudiantes/Reims)

15h : table ronde « L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel » ? 70 ans après, quel est l'héritage de la Charte de Grenoble ? Organisations invitées : UNEF, FAGE, PDE, UNI, Solidaires-Etudiant-e-s. Avec interventions d'ancien.ne.s responsables étudiant.e.s, sur le plan national ou local

17 h : vernissage de l'exposition

150 ans d'engagements étudiants à l'international !

Une invitation au voyage... Dans l'espace... Et dans le temps ! Le congrès de Liège, en 1865, marque le début de l'organisation des engagements étudiants à l'international pour la période contemporaine. C'est sur ce siècle et demi d'engagements, de solidarité, d'actions et d'organisations que la Cité des mémoires étudiantes vous propose de revenir.
6 panneaux chronologiques retracent certains des événements marquants de cette histoire, du congrès de Liège aux années 1990, en passant par le 800e anniversaire de l'université de Bologne, les jeux universitaires internationaux de 1937, le congrès de fondation de l'UIE à Prague en 1945 et les "années 1968".
6 autres panneaux reviennent sur les cas belge, italien, portugais, brésilien, roumain et français.

√ Soit une démarche générale qui vise à expliquer l'impact du fait étudiant sur nos sociétés contemporaines toutes entières, l'importance des étudiants comme acteurs de leur propre destin ... Un impact chargé d'histoire et toujours d'actualité.

Hall de la MSH, 9h-17h. Visites guidées possibles sur RDV. Permanences en avril, le mardi, mercredi & jeudi, de 11h30 à 14h30.

inscription : info@citédesmémoiresétudiantes.org

La Cité des mémoires étudiantes

les cahiers du GERME
spécial n° 6 avril 2016